SOLAX

Société Anonyme au capital de 250.000 francs
Siège social : 5, rue François 1er - PARIS 8ème
R.C.S. PARIS B 399 243 575
(R.C. PARIS 94 B 16506)

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
- 3 AOUT 1995
41616

Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 30 juin 1995

Le vendredi 30 juin 1995 à 15 heures, les Actionnaires de la société SOLAX, société anonyme au capital de 250.000 F. divisé en 2.500 actions de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 5 rue François 1er - PARIS 8ème, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée.

M. Jean-Jacques NADAL, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

La société SOLVAY, représentée par M. Jean GAUVIN, et la société PEPTISYNTHA, représentée par M. Bruno BERSIHAND, les deux Actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bernard THIBAUT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, permet de constater que sept actionnaires, présents ou représentés, totalisent 2.500 actions ayant le droit de vote auxquelles sont attachées 2.500 voix, et réunissent ainsi plus du tiers du capital social. En conséquence, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée : les statuts, la copie des lettres de convocation, la feuille de présence, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Apports, le projet des résolutions, un exemplaire du journal d'annonces légales contenant la publication du projet d'apports, le traité d'apports avec ses annexes.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements mentionnés par les textes légaux ont été mis à la disposition des Actionnaires au siège social, pendant les 15 jours précédant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Apports.

2. Approbation du Traité d'Apport signé avec la société VENILIA. Approbation des Apports, de leur évaluation, de leur rémunération.

3. Augmentation du capital et modification de l'article 7 des statuts.

4. Changement de la dénomination sociale, modification de l'article 3 des statuts.

5. Pouvoirs pour formalités.

Puis il donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Apports.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale ,

- après avoir pris connaissance du projet d'Apport et de ses annexes signé avec la société VENILIA, société anonyme au capital de 166.323.400 F. dont le siège social est 5, rue François 1er, PARIS 8ème, RCS PARIS B 612 002 071, aux termes duquel cette société fait apport à la société SOLAX, avec effet au 1er janvier 1995, de sa branche complète d'activité dite "Décor Mural" telle qu'elle ressort du traité d'apport et de ses annexes.

- et avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Apports désigné par le Président du Tribunal de Commerce de PARIS.

- approuve la convention d'apport signée avec la société VENILIA

- approuve et accepte les Apports effectués par la société VENILIA, ainsi que l'évaluation qui en a été faite et qui s'élève à 72.100.000 F.

- approuve la rémunération de ces Apports qui s'effectuera par la création de 721.000 actions de 100 F. de valeur nominale de la société SOLAX.

- Cependant, les perspectives de résultat pour la branche d'activité apportée laissant prévoir une perte de l'ordre de 14 millions de francs au titre du premier semestre de 1995, pour prendre en compte cette perte, au lieu des 721.000 actions de 100 F. chacune qui devraient être créées, il ne sera créé que 581.000 actions d'un nominal de 100 F. chacune, entièrement libérées, émises par SOLAX.

- approuve la rémunération de ces Apports qui s'effectuera par la création de 581.000 actions de 100 F. de valeur nominale de la société SOLAX.

- décide que les apports de la société VENILIA à la société SOLAX seront définitifs, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VENILIA du 30 juin 1995 qui doit approuver cette opération d'apport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que la société VENILIA doit recevoir en rémunération de l'apport de ladite société 581.000 actions à créer par SOLAX, à titre d'augmentation de capital de 58.100.000 F. et qui passera ainsi de 250.000 F. à 58.350.000 F.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

"**Article 7** :

Le capital social est fixé à la somme de 58.350.000 francs, divisé en 58.350 actions de CENT FRANCS chacune, entièrement libérées".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de substituer à la dénomination actuelle "SOLAX", la dénomination "ABELIA DECORS".

L'article 3 des statuts sera modifié et aura la rédaction suivante :

"**Article 3** :

La dénomination sociale est : "**ABELIA DECORS**".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

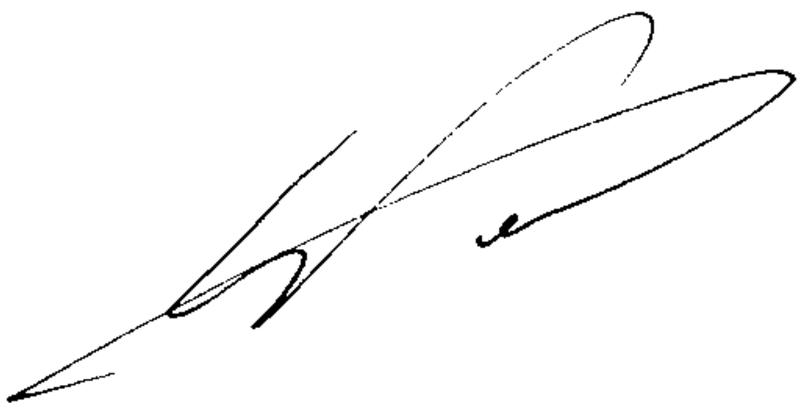
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

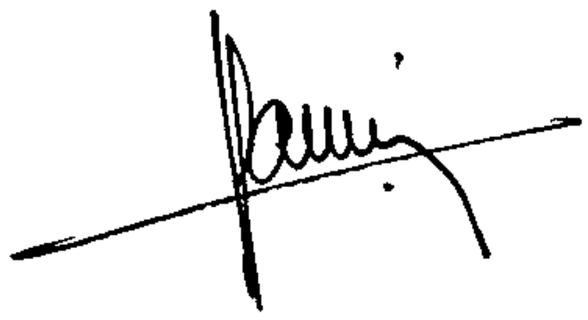
Cette résolution est adoptée a l'unanimité

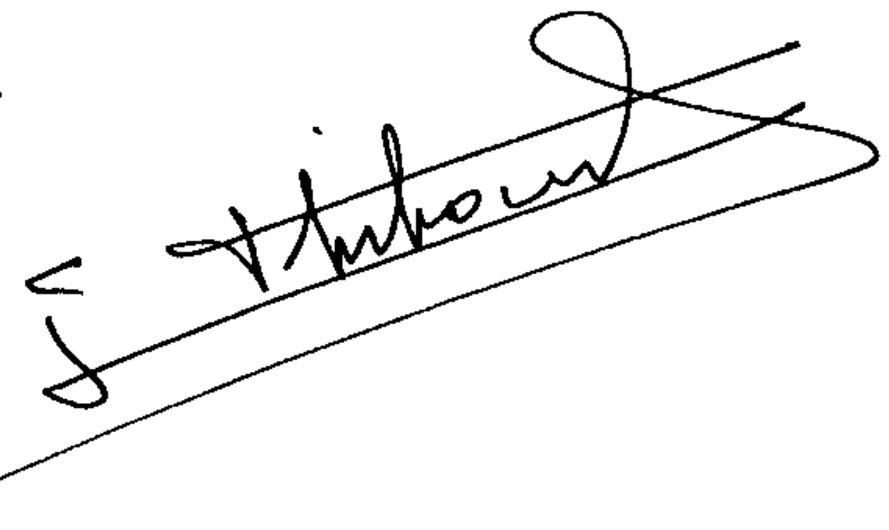
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 h 45.

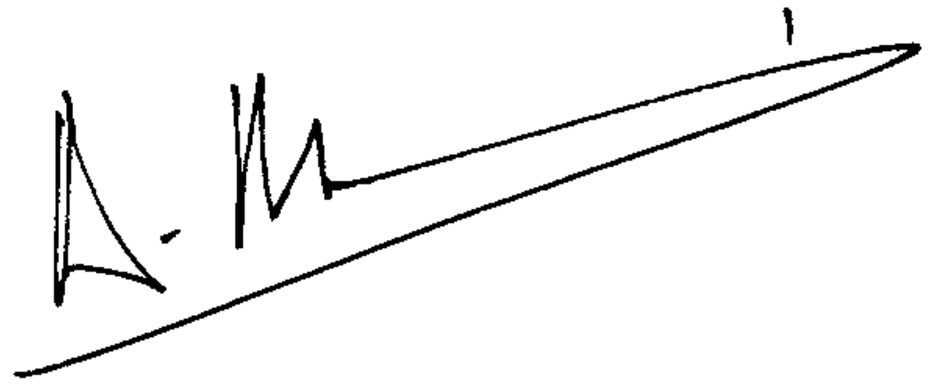
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président | **Les Scrutateurs** | **Le Secrétaire**









SOLAX

Société Anonyme au capital de 250.000 francs
Siège social : 5, rue François 1er - PARIS 8ème
R.C.S. PARIS B 399 243 575
(R.C. PARIS 94 B 16506)

Extrait du Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 juin 1995

Le vendredi 30 juin 1995 à 14 heures, les Actionnaires de la société SOLAX, société anonyme au capital de 250.000 F. divisé en 2.500 actions de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 5 rue François 1er - PARIS 8ème, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée.

M. Jean-Jacques NADAL, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

La société SOLVAY, représentée par M. Jean GAUVIN, et la société PEPTISYNTHA, représentée par M. Bruno BERSIHAND, les deux Actionnaires présents et acceptants,, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Jérôme SARRAGOZI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, permet de constater que sept actionnaires, présents ou représentés, totalisent 2.500 actions ayant le droit de vote auxquelles sont attachées 2.500 voix, et réunissent ainsi plus du quart du capital social. En conséquence, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée : les statuts, la copie des lettres de convocation, la feuille de présence, le compte de résultat, l'annexe ainsi que le bilan de l'exercice 1994, le rapport de gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes et le projet des résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements mentionnés par les textes légaux ont été mis à la disposition des Actionnaires au siège social, pendant les 15 jours précédant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice 1994.
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.
3. Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1994. Quitus aux Administrateurs. Affectation du résultat.
4. Nomination d'un Administrateur.
5. Pouvoirs pour formalités.

Puis il donne lecture du rapport de gestion.

Il est ensuite donné lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme Administrateur M. Michel BANDE, pour une période de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Extrait certifié conforme

ABELIA DECORS
Société Anonyme au capital de 58.100.000 francs
Siège social : 5, rue François 1er - PARIS 8ème
R.C.S. PARIS B 399 243 575
(R.C. PARIS 94 B 16506)

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'Administration
du 30 juin 1995

Le mardi 30 juin 1995, à 15 h 45, le Conseil d'Administration s'est réuni 5, rue François 1er, 75008 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. Jean-Jacques NADAL
- M. Jean GAUVIN
- M. Bruno BERSIHAND
- M. Claude ROUSSEAU
- M. Michel BANDE

M. Jean-Jacques NADAL, Président du Conseil, préside la séance.

Il constate que la moitié au moins des Administrateurs sont présents ou représentés et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

1. Lecture du procès-verbal de la réunion du 4 avril 1995

Il est donné lecture du procès-verbal constatant les délibérations du Conseil lors de sa réunion du 4 avril 1995.

2. Démission de M. Jean-Jacques NADAL de ses fonctions de Président Directeur Général

Le Président informe le Conseil qu'il entend démissionner de ses fonctions de Président Directeur Général de la société, néanmoins il conservera son mandat d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de cette décision et remercie M. Jean-Jacques NADAL de son activité comme Président de la société.

3. <u>Nomination du Président Directeur Général</u>

Le Conseil, à l'unanimité, nomme M. Michel BANDE Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura statué sur les comptes de l'exercice 2000.

M. Michel BANDE déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de les lui interdire.

4. <u>Pouvoirs du Président Directeur Général</u>

En vue de permettre à M. Michel BANDE d'assurer la Direction Générale de la société, le Conseil lui délègue les pouvoirs les plus étendus et, en particulier, les pouvoirs énumérés à l'article 21 des statuts, à l'exception :

- de la constitution d'hypothèques et autres garanties immobilières,

- des apports en nature à d'autres sociétés.

Il pourra en outre :

- consentir des délégations ou des substitutions de pouvoirs permanentes ou temporaires pour des objets déterminés. Ces délégations et substitutions ne devront pas avoir pour effet de le dessaisir de la partie des pouvoirs par lui délégués ou substitués, pouvoirs qu'il pourra continuer à exercer concurremment avec ses mandataires substitués ou séparément de ceux-ci.

- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire pour assurer la Direction Générale de la société et l'exécution des décisions du Conseil.

M. Michel BANDE prend la présidence de la séance.

5. <u>Cautions, avals et garanties</u>

Le Conseil autorise son Président, pour un an, à accorder des cautions, avals ou garanties au nom de la société, à concurrence d'un montant total de sept millions de francs.

6. <u>Démission d'un Administrateur</u>.

M. Jean GAUVIN informe le Conseil qu'il entend démissionner de son mandat d'Administrateur de la société.

Le Conseil prend acte de cette décision et remercie M. Jean GAUVIN pour sa participation aux travaux du Conseil.

7. <u>Pouvoirs pour les formalités</u>

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Un Administrateur

Le Président

Copie certifiée conforme.

DECLARATION DE CONFORMITE

Le soussigné,

Monsieur Michel BANDE,

agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société ABELIA DECORS (anciennement SOLAX), société anonyme au capital de 58.350.000 francs, ayant son siège social 5 rue François 1er, 75008 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le n°B 399.243.575,

préalablement à la déclaration de conformité de l'apport partiel d'actifs de la société VENILIA à la société SOLAX et de l'augmentation de capital de la société SOLAX en résultant, a fait l'exposé ci-après :

- EXPOSE -

Le Conseil d'Administration de la société VENILIA s'est réuni le 3 avril 1995 et a arrêté le projet d'apport partiel d'actifs de la société VENILIA à la société SOLAX.

Le Conseil d'Administration de la société SOLAX s'est réuni le 4 avril 1995 et a arrêté le projet d'apport partiel d'actifs de la société VENILIA à la société SOLAX.

Le projet de traité d'apport partiel d'actifs a été établi par acte SSP en date du 4 avril 1995. Ce projet signé par les sociétés VENILIA et SOLAX précisait notamment :

- les motifs, buts et modalités des apports partiels d'actifs ;

- la date d'arrêté des comptes des deux sociétés, comptes utilisés pour déterminer la valeur des apports et les conditions de l'opération ;

- la désignation et l'évaluation des éléments d'actif apportés et de passif pris en charge par la société SOLAX, ainsi que le montant de l'augmentation de capital de la société SOLAX.

Aux termes du projet de traité d'apport, l'ensemble des éléments d'actif apportés par la société VENILIA est estimé à 281.178.715 F, le passif pris en charge par la société SOLAX est estimé à 209.078.715 F. L'actif net apporté est donc de 72.100.000 F.

En rémunération de cet apport, il a été prévu que la société SOLAX augmenterait son capital et attribuerait les actions correspondantes entièrement libérées à la société VENILIA.

A la requête du Président Directeur Général de la société SOLAX, le Président du Tribunal de Commerce de PARIS a par ordonnance en date du 5 avril 1995 désigné Monsieur Léo JEGARD en qualité de Commissaire aux Apports chargé de faire un rapport sur la valeur des apports faits par la société VENILIA à la société SOLAX.

Le projet de traité d'apport partiel d'actifs a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 12 avril 1995 tant pour la société SOLAX que pour la société VENILIA. Le projet d'apport a été publié pour avis dans le journal d'annonces légales "Les Petites Affiches" du 14 avril 1995. La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition émanant des créanciers sociaux.

Le Commissaire aux Apports a établi son rapport sur les modalités de l'apport partiel d'actifs.

Notamment, il a été tenu compte des perspectives de résultat pour la branche d'activité apportée qui laissaient prévoir une perte de l'ordre de 14 millions de francs pour le premier semestre de 1995. Pour tenir compte de cette perte potentielle, la rémunération des apports a été fixée de la façon suivante :

- augmentation de capital	58.100.000 F
- provision pour pertes à subir pendant la période intercalaire	14.000.000 F
Total des apports nets	72.100.000 F

L'apport partiel d'actifs a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VENILIA du 30 juin 1995. Le procès-verbal de cette Assemblée Générale Extraordinaire a été enregistré à Paris le 6 juillet 1995, bordereau 212, case 07.

L'apport partiel d'actifs a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOLAX du 30 juin 1995, qui a également approuvé l'augmentation du capital de 58.100.000 F pour passer de 250.000 F à 58.350.000 F, ainsi que le changement de dénomination sociale de "SOLAX" en "ABELIA DECORS". Le procès-verbal de cette Assemblée Générale Extraordinaire a été enregistré à Paris le 6 juillet 1995, bordereau 212, case 08.

L'avis à publier conformément aux dispositions législatives et réglementaires en ce qui concerne la réalisation de l'apport partiel d'actifs de la société VENILIA à la société SOLAX, a été publié pour les sociétés apporteuse et bénéficiaire :

- dans le journal d'annonces légales "Les Petites Affiches" du .....

Cet avis contenait toutes les mentions prévues par la loi et les règlements.

- DECLARATION -

Ces faits exposés, le soussigné déclare que l'apport partiel d'actifs de la société VENILIA à la société SOLAX et l'augmentation du capital de la société SOLAX consécutive à cet apport, ont été effectués en conformité de la loi et des règlements

A l'appui de la présente déclaration, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS les originaux des documents suivants :

- le traité d'apport partiel d'actifs de VENILIA à SOLAX
- le rapport du Commissaire aux Apports
- le procès-verbal enregistré de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOLAX

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article 6 de la loi du 24 juillet 1966 en vue de la modification des termes de l'inscription de la société SOLAX devenue ABELIA DECORS au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait en 2 exemplaires originaux
A Paris, le 13/7/95

SOLAX

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250.000 F
SIEGE SOCIAL : 5 RUE FRANÇOIS 1ER
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 399 243 575

APPORT PARTIEL D'ACTIF

EN PROVENANCE DE LA SOCIETE

VENILIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 166.323.400 F
SIEGE SOCIAL : 5 RUE FRANÇOIS 1ER
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 612 002 071

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 1995

LEO JEGARD
Expert Comptable diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
23, Rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay sous Bois
Tél. (1) 48-73-69-91
Télécopie : (1) 48-75-40-43

SOLAX
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250.000 F
SIEGE SOCIAL : 5 RUE FRANÇOIS 1ER
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 399 243 492

Monsieur le Président,
Messieurs,

Par ordonnance du 5 Avril 1995, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris m'a désigné en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à votre Société par la Société VENILIA, Société Anonyme au Capital de 166.323.400 F dont le siège social est situé 5 Rue François 1er 75008 PARIS .

Remplissant les conditions exigées par les articles 219 et 220 de la loi sur les sociétés commerciales, j'ai accompli ma mission et j'ai l'honneur de vous rendre compte de son exécution.

Après avoir rappelé l'économie générale de l'opération, je donnerai mon appréciation sur la valeur des apports.

1 - ECONOMIE GENERALE DE L'OPERATION

Il m'a été communiqué un projet de contrat d'apport en date du 4 Avril 1995 signé par :

- Monsieur J.J. NADAL, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société SOLAX en vertu des pouvoirs qui lui ont été spécialement délégués par une délibération du Conseil d'Administration en date du 4 Avril 1995.

et

- Monsieur Michel BANDE, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société VENILIA en vertu des pouvoirs qui lui ont été spécialement délégués par une délibération du Conseil d'Administration en date du 3 Avril 1995.

La société VENILIA est actuellement structurée industriellement et commercialement en trois divisions spécialisées et autonomes avec leurs propres usines.

L'activité "décor mural" serait apportée à la société SOLAX. Cet apport comprendra donc le fonds de commerce attaché à cette activité, les constructions et matériels de son usine d'ABBEVILLE, le mobilier, les stocks, les actifs circulants sous déduction de divers passifs.

Au point de vue fiscal, les parties entendent placer l'ensemble des opérations, objet de la présente convention, sous le régime fiscal des fusions, tel qu'il est défini aux articles 816, 817 et 817 A (droits d'enregistrement), 301 E de l'annexe II du CGI et 210 III de l'annexe II du CGI (TVA).

En rémunération de l'apport, VENILIA devrait recevoir 721.000 actions d'un nominal de 100 F chacune, entièrement libérées, émises par SOLAX. Ces actions porteraient jouissance du 1er Janvier 1995.

2 - DOCUMENTS UTILISES ET VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai procédé personnellement et avec l'aide de mes assistants, au contrôle de la consistance et de la réalité des biens apportés, en effectuant des diligences que j'ai estimé nécessaires compte tenu des normes professionnelles et en me faisant communiquer par la société des documents adéquats.

J'ai consulté les dossiers du Commissaire aux Comptes sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 1994 de la société apporteuse.

3 - DESCRIPTION DES APPORTS

3.1- ACTIF IMMOBILISE

a) Immobilisations incorporelles

- Logiciels..... 601.892,43 F

Valeur comptable résiduelle

b) Immobilisations corporelles

- Terrains ..... 6.579.216,29 F
- Constructions ..... 8.433.914,98 F
- Installations techniques, matériel et outillage industriels ..... 34.290.746,57 F
- Autres immobilisations corporelles..... 5.668.958,22 F
- Immobilisations en cours ..... 331.069,16 F
- Avances et acomptes ..... 189.125,96 F

Amortissement linéaire

c) Immobilisations financières

- Dépôts et cautionnements ..... 31.544,62 F

3.2- ACTIF CIRCULANT

d) Stocks

- Matières premières, matières consommables, emballages..... 16.646.944,98 F
- Produits en cours de production ..... 6.244.929,95 F
- Produits finis *PR fabrication* ..... 57.670.712,43 F
- Marchandises ..... 23.162.694,49 F

e) Autres actifs circulants

- Avances et acomptes ..... 618.980,02 F
- Clients et comptes rattachés ..... 82.319.394,81 F
- Autres créances ..... 4.132.182,09 F
- Disponibilités..... 16.830.462,96 F
- Charges constatées d'avance..... 6.629.945,10 F
- Charges à répartir sur plusieurs exercices ..... 10.796.000,00 F

Total de l'Actif apporté ..... 281.178.715,06 F

3.3- PASSIF

- Dettes financières ..... 117.119.294,34 F
- Dettes aux agents commerciaux ..... 735.287,68 F
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés ..... 63.774.554,79 F
- Dettes fiscales et sociales ..... 10.973.985,39 F
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ..... 548.720,76 F
- Autres dettes (y compris avances reçues sur commandes) ..... 15.926.872,10 F

Total du passif pris en charge ..... 209.078.715,06 F

3.4- ACTIF NET APPORTE

Le total des éléments d'actif apportés s'élevant à : ..... 281.178.715,06 F
et le passif pris en charge à : ..... 209.078.715,06 F

l'actif net apporté ressort à :..... 72.100.000,00 F

4 - APPRECIATION DES BIENS APPORTES

4.1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Tous les éléments d'actif immobilisés incorporels apportés ont été mis en évidence à partir de la comptabilité de VENILIA et sont évalués sur la base de la valeur nette comptable au 31 Décembre 1994 chez VENILIA.

Le traité d'apport précise que le fonds de commerce de la branche décor mural, non valorisé, est apporté.

En fait l'apport ne comprend pas diverses marques qui restent la propriété de VENILIA. Le Président de la société apporteuse m'a toutefois indiqué que celle-ci concédera à titre gratuit à votre société le droit d'utilisation des marques nécessaires à son domaine d'activité et ce pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation expresse de l'une ou de l'autre des parties.

Le poste "logiciels" n'appelle pas de remarque particulière.

4.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste comprend le terrain et les constructions de l'usine d'ABBEVILLE ainsi que les autres immobilisations corporelles directement affectables à la branche décor mural.

Les immobilisations sont apportées à la valeur nette comptable à l'exception du terrain d'ABBEVILLE qui a été valorisé de la manière suivante :

- terrain usine proprement dit :	127.339 m² x 15 F =	1.910.085,00
- terrain agricole constructible :	84.000 m² x 50 F =	4.200.000,00
		6.110.085,00
- valeur comptable chez VENILIA		1.145.493,00
- plus-value		4.964.592,00

Pour justifier cette évaluation, votre société s'appuie sur deux transactions récentes portant sur des parcelles voisines :

- une cession du 17 Juin 1994 par votre société à DOMIBAIL de (31.380 m² - 1.227 m²) = 30.153 m² pour 2.000.000 F soit 66 F/m² environ.

- une promesse de vente non datée de DOMIBAIL à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France de 1.885 m² pour 75.400 F soit 40 F/m².

L'évaluation retenue par votre société se situe pour la partie constructible à 50 F/m², donc dans la moyenne des transactions retenues comme référence.

4.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière.

4.4- STOCKS

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière.

4.5- AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière à l'exception de deux rubriques :

- le poste disponibilités apporté pour 16.830.462,96 F comprend en fait des effets à recevoir à hauteur de 16.686.881,77 F.

- le poste charges à répartir sur plusieurs exercices correspond à diverses charges engagées pour la création de collections et amorties au maximum sur trois exercices en fonction du rythme prévu des ventes.

4.6 - PASSIF

Ce poste comprend des éléments qui ont été nettement individualisés dans la comptabilité de la société apporteuse à l'exception du poste "dettes financières" d'un montant de 117.119.294,34 F qui correspond au compte courant financier SOLVAY.

Cette somme a été déterminée de la manière suivante :

4.61- Les autres éléments d'actif et de passif apportés ont été précisément identifiés à partir de la comptabilité de VENILIA comme étant relatifs à la branche d'activité "décor mural" apportée à SOLAX.

4.62- Les éléments d'actif et de passif qui n'étaient pas précisément affectables à l'une des trois activités de la société ont été répartis selon divers critères de ventilation qui m'ont été communiqués et qui n'appellent pas de remarque particulière.

4.63- L'endettement financier (emprunts bancaires + compte courant SOLVAY) au 31 Décembre 1994 a été réparti entre les trois activités de VENILIA proportionnellement aux valeurs déterminées au point 4.62.

4.64- L'augmentation de capital de la société SOLAX a été déterminée par différence entre l'actif net calculé au point 4.62 et la quote-part d'endettement financier revenant à la branche bâtiment déterminée au point 4.63.

4.65- Le compte courant de SOLVAY faisant l'objet de l'apport a été calculé par différence entre les éléments actifs et passifs visés au point 4.61 et l'augmentation de capital déterminée au point 4.64.

Le tableau ci-après récapitule les étapes du calcul retenu :

	Valeurs d'actif précisément identifiées comme relatives à la branche décor Mural	281.178.715,06
	- Plus-value sur terrain d'Abbeville	-4.964.592,00
	Dettes précisément identifiées comme relatives à la branche décor Mural	-91.959.420,72
(A)	Différence	184.254.702,34
(B)	Quote-part des autres éléments d'actif et de passif affectés de manière indirecte à la branche décor Mural	6.294.812,70
		190.549.515,04
(C)	Différence	-123.428.311,02
(D)	Quote-part de l'endettement financier revenant à la branche décor Mural	67.121.204,02
(E)	Différence	4.964.592,00
	Plus-value sur terrain d'Abbeville	72.085.796,02
	Total	72.100.000,00
(F)	Arrondi à :	117.119.294,34
(G)	Compte courant SOLVAY apporté	

(G) = (A) - (F) + Plus-value

5 - PERIODE INTERCALAIRE

Le projet de traité d'apport du 4 Avril 1995 faisait état d'une perte comptable probable de 4.000.000 F au 1er semestre 1995 pour la branche décor mural.

Un compte de résultat provisoire des 4 premiers mois de 1995 établi le 17 Mai 1995 met en évidence une perte comptable de 13.139.000 F.

Les prévisions pour l'ensemble du 1er semestre 1995 établies le 12 Juin et tenant compte notamment du chiffre d'affaires réel du mois de Mai font état d'une perte comptable qui serait de 14.232.000 F.

Au vu du projet de résolution des assemblées générales extraordinaires transmis, la perte prévue initialement à 4.000.000 F serait finalement retenue pour 14.000.000 F au moment de la valorisation de l'augmentation de capital.

Compte tenu du degré d'incertitude inhérent à ce genre d'approche, il semble que l'ordre de grandeur retenu dans le traité d'apport soit raisonnable.

6 - CONCLUSIONS

J'ai effectué les diligences nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Compte tenu de l'observation précédemment formulée (§ 5), la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à 72.100.000 F devrait être rémunérée par une augmentation de capital de 58.100.000 F prenant ainsi en compte le résultat prévisionnel de la période intercalaire (perte estimée de 14.000.000 F).

La rémunération des apports devrait donc se décomposer de la façon suivante :

- Augmentation de capital	58.100.000 F
- Provision pour pertes à subir pendant la période intercalaire	14.000.000 F
Total des apports nets	72.100.000 F

A cette condition, le montant de l'actif net apporté par la société VENILIA, soit 72.100.000 F diminué de la "provision pour pertes à subir pendant la période intercalaire" de 14.000.000 F, sera au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire SOLAX.

Je n'ai pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Fait à Fontenay sous Bois,
Le 22 Juin 1995
Le Commissaire aux Apports

Léo JEGARD

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

TRAITE D'APPORT

ENTRE :

La société **VENILIA**, société anonyme au capital de 166.323.400 francs dont le siège social est 5, rue François 1er, 75008 PARIS,
RCS PARIS B 612 002 071,
Représentée par M. Michel BANDE, agissant en qualité de Président Directeur Général et en vertu des pouvoirs qui lui ont été spécialement délégués aux fins des présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du 3 avril 1995
Ci-après dénommée "VENILIA" ou "Société apporteuse",

d'une part,

ET :

La société **SOLAX**, société anonyme au capital de 250.000 francs dont le siège social est 5, rue François 1er, 75008 PARIS,
RCS PARIS B 399.243.575
Représentée par M. Jean-Jacques NADAL, agissant en qualité de Président Directeur Général et en vertu des pouvoirs qui lui ont été spécialement délégués aux fins des présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du 4 avril 1995,
Ci-après dénommée "SOLAX" ou "Société bénéficiaire",

d'autre part.

Préalablement à la convention d'apport, objet des présentes, il a été exposé et rappelé ce qui suit :

EXPOSE

I. SITUATION RESPECTIVE DES SOCIETES

1. Société VENILIA

La société GRIFFINE MARECHAL, ayant actuellement VENILIA comme dénomination sociale, résulte de la fusion par absorption par la société "Les Etablissements MARECHAL" des sociétés GRIFFINE, DAWANT et G.I.C.A. décidée le 21 décembre 1972.

GRIFFINE-MARECHAL a ensuite absorbé par voie de fusion la société TISSEC le 30 juin 1986. Une Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 14 décembre 1987 a fixé le capital social à 127.182.600 F.

Du fait de l'apport partiel d'actifs de sa branche complète d'activité dite de produits industriels à la société ALKMA approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 1991 la société GRIFFINE-MARECHAL a adopté VENILIA comme nouvelle dénomination sociale.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 1992, le capital de la société VENILIA a été augmenté de 39.140.800 F. pour passer à son montant actuel de 166.323.400 F. (cent soixante six millions trois cent vingt trois mille quatre cents francs) divisé en un million six cent soixante trois mille deux cent trente quatre actions (1.663.234) de cent francs (100 francs) chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

La société SOLVAY détient 99 % du capital.

2. Société SOLAX

La société SOLAX a été constituée le 9 décembre 1994 avec pour objet social, la fabrication, la transformation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits chimiques, notamment de feuilles plastiques avec ou sans supports.

Elle n'exerce à ce jour aucune activité.

Le capital social est actuellement fixé à la somme de deux cent cinquante mille francs (250.000 francs) divisé en deux mille cinq cents actions (2.500) de cent francs (100 francs) chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

La société SOLVAY détient 99 % du capital.

3. Il est ici mentionné :

- que les sociétés VENILIA et SOLAX n'ont créé ni parts de fondateurs, ni émis d'obligations,

- que la clôture des exercices sociaux est fixée au 31 décembre de chaque année,

- que le bilan, les comptes de l'exercice 1994 et l'affectation des résultats de la société VENILIA seront approuvés par l'Assemblée Générale qui se tiendra en 1995.

II. MOTIFS DE L'APPORT PROJETE

La société VENILIA est actuellement structurée industriellement et commercialement en trois divisions spécialisées et autonomes avec leurs propres usines :

. la division "MAISON DECOR" (nappes PVC, feuilles vinyles adhésivées de BOEKELO, produits divers) avec l'usine de VENISSIEUX (fabrication des nappes),

. la division "DECOR MURAL" (papiers peints et autres revêtements muraux vinyliques pour le grand public) avec l'usine d'ABBEVILLE,

. la division "BATIMENT" (revêtement de mur et de sol pour le marché du Bâtiment) avec l'usine de THAON (fabrication de dalles vinyliques).

En raison des nombreuses différences que présente la gestion de ces trois activités, il apparaît opportun aux actionnaires de les gérer de façon autonome dans des structures juridiques adaptées à chacune d'elles, de telle façon que les responsables de chacune de ces activités jouissent d'une plus grande autonomie de décisions et d'une maîtrise étendue à tous leurs domaines (vente, production, marketing, ressources humaines, comptabilité).

Pour réaliser la restructuration juridique en trois sociétés, il est envisagé l'apport par la société VENILIA à deux sociétés, nouvellement créées à cet effet, de ses divisions "DECOR MURAL" et "BATIMENT". L'exploitation de VENILIA S.A. se trouverait donc limitée à l'activité "MAISON DECOR" et à la détention des actions des sociétés "DECOR MURAL" et "BATIMENT". Chacune des trois sociétés serait indépendante, les services fonctionnels de la société actuelle se trouvant "éclatés" entre les sociétés.

L'activité "DECOR MURAL" serait apportée à la société SOLAX. Cet apport comprendra donc le fonds de commerce attaché à cette activité les terrains, constructions et matériels de son usine d'ABBEVILLE, le mobilier, les stocks, les actifs circulants sous déduction de divers passifs.

Le bilan, l'inventaire, le compte de résultats et l'annexe établis par VENILIA à la date du 31 décembre 1994 serviront de base aux opérations d'apport.

La convention d'apport ne deviendra définitive qu'après la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 9. Mais toutes les opérations actives et passives, concernant la branche d'activité apportée depuis le 1er janvier 1995 jusqu'au jour de ladite réalisation, bénéficieront à la société bénéficiaire de l'apport ou seront prises en charge intégralement par cette dernière, sans qu'il puisse en résulter une modification de la rémunération de l'apport.

III. CONVENTION D'APPORT

Ces faits exposés, il est convenu que VENILIA fait apport à SOLAX sous les garanties ordinaires et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives énoncées à l'article 9 ci-après, à titre d'apport partiel d'une branche complète d'activité, de l'ensemble des biens et droits immobiliers et mobiliers ci-après désignés constituant la totalité de la branche de son exploitation dans le domaine de l'activité "DECOR MURAL", notamment le fonds de commerce, les terrains, constructions et matériels de son usine d'ABBEVILLE tels que lesdits actifs existent au 31 décembre 1994, l'énumération desdits éléments n'ayant aucun caractère limitatif, soit en francs :

ARTICLE 1 - VALEUR DES ACTIFS APPORTES ET DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

A/ Nature des apports envisagés et valeur des actifs apportés par la société VENILIA

. Actif immobilisé

a) immobilisations incorporelles	601.892,43 F.
b) immobilisations corporelles	
Terrains	6.579.216,29 F.
Constructions	8.433.914,98 F.
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34.290.746,57 F.
Autres immobilisations corporelles	5.668.958,22 F.
Immobilisations en cours	331.069,16 F.
Avances et acomptes	189.125,96 F.
c) Immobilisations financières	
Dépôts et cautionnements	31.544,62 F.

. Actif circulant

d) stocks	
Matières premières, matières consommables, emballages	16.646.944,98 F.
Produits en cours de production	6.244.929,95 F.
Produits finis	57.670.712,43 F.
Marchandises	23.162.694,49 F.
e) autres actifs circulants	
Avances et acomptes	618.980,02 F.
Clients et comptes rattachés	82.319.394,81 F.
Autres créances	4.132.182,09 F.
Disponibilités	16.830.462,96 F.
Charges constatées d'avance	6.629.945,10 F.
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10.796.000,00 F.
. Total de l'actif apporté	281.178.715,06 F.

B/ En contrepartie de cet actif, SOLAX prendra en charge les éléments de passif suivants :

. dettes

Dettes financières	117.119.294,34 F.
Dettes aux agents commerciaux	735.287,68 F.
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63.774.554,79 F.
Dettes fiscales et sociales	10.973.985,39 F.
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	548.720,76 F.
Autres dettes (y.c. avances reçues sur commandes)	15.926.872,10 F.
Total du passif pris en charge	209.078.715,06 F.

La société SOLAX aura à payer, en l'acquit de la société VENILIA, les dettes vis-à-vis des tiers figurant dans ce passif, dans la mesure où elles n'auraient pas déjà été réglées par la société VENILIA avant la réalisation définitive des apports.

ARTICLE 2 - ESTIMATION DE L'ACTIF NET APPORTE

Le total des éléments d'actif apportés s'élevant à	281.178.715,06 F.
et le passif pris en charge à	209.078.715,06 F.
l'ACTIF NET apporté ressort à	**72.100.000,00 F.**

ARTICLE 3 - REMUNERATION DE L'APPORT

VENILIA devrait recevoir, en rémunération de cet actif net, 721.000 actions d'un nominal de 100 F. chacune, entièrement libérées, émises par SOLAX.

Les chiffres à partir desquels ont été établies les valeurs d'apport résultent du bilan de la société VENILIA établi à la date du 31 décembre 1994.

Or, les perspectives de résultat pour la branche d'activité apportée laissent prévoir une perte de l'ordre de 14 millions au titre du 1er semestre 1995.

Pour prendre en compte cette perte, au lieu des 721.000 actions de 100 F. chacune qui devraient être créées, il ne sera créé que 581.000 actions d'un nominal de 100 F. chacune, entièrement libérées, émises par SOLAX.

Ces actions porteront jouissance au ler janvier 1995.

La différence entre les apports nets et la valeur des actions ainsi émises sera portée dans un compte "d'attente" dans la comptabilité de la société SOLAX.

Lors de l'affectation des résultats de l'exercice 1995, la perte définitive sera imputée sur ce compte d'attente.

ARTICLE 4 - ENTREE EN JOUISSANCE

SOLAX aura la propriété et la jouissance des biens et droits à elle apportés à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

Mais il est convenu que toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées depuis le ler janvier 1995 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront au profit ou à la charge de SOLAX, la branche d'activité apportée étant réputée avoir été exploitée depuis le ler janvier 1995 pour le compte et aux frais, risques et périls de SOLAX ; cette rétroactivité s'appliquera aussi en matière fiscale.

A cet égard, il est spécifié que, depuis le ler janvier 1995, aucune opération importante affectant les biens apportés n'a été effectuée dans la branche d'activité apportée en dehors d'opérations découlant de l'exploitation normale et courante.

ARTICLE 5 - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

En outre, l'apport est consenti par la société VENILIA et accepté par la société SOLAX, aux charges et conditions suivantes :

a) La société SOLAX prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour fixé pour l'entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société apporteuse pour quelque cause que ce soit, et notamment pour changement dans la composition des biens, insolvabilité des débiteurs, vices de construction ou dégradation des immeubles, mitoyennetés, usure ou mauvais état du matériel, erreur dans la désignation ou la contenance, quelle que soit la différence.

b) La société bénéficiaire souffrira les servitudes apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, sauf à s'en défendre et à profiter des servitudes actives, s'il en existe.

c) Elle acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, les impôts, contributions et taxes de toute nature, auxquels les biens apportés peuvent et pourront être assujettis.

d) Elle supportera et acquittera, à compter du même jour, les primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques grevant ou pouvant grever les biens apportés.

e) Elle exécutera, à compter du même jour, tous traités, marchés, conventions et engagements relatifs aux biens apportés.

f) Elle prendra à sa charge les contrats de travail actuellement en cours concernant le personnel affecté à l'exploitation dudit fonds, conformément aux dispositions de l'article 122.12 du Code de Travail, et se substituera aux obligations de la société apporteuse en ce qui concerne les droits des salariés affectés à l'activité transférée.

g) Elle se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations apportées et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire.

h) Enfin, elle remplira si nécessaire toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens apportés, le tout à ses risques et périls et sans recours contre la société apporteuse.

i) Le transfert à la société bénéficiaire de la propriété des immeubles figurant dans le présent projet d'apport qui seraient compris dans une zone soumise à préemption, est subordonné au non exercice de son droit par le bénéficiaire du droit de préemption prévu par la loi.

Au cas où le bénéficiaire du droit de préemption exercerait son droit dans les délais légaux, l'apport se trouvera rétroactivement porter sur une somme d'argent égale à l'indemnité perçue en contrepartie de la préemption du bien concerné.

Au cas où il n'exercerait pas son droit dans les délais légaux ou notifierait son intention d'y renoncer, l'apport se trouvera définitivement porter sur la propriété des immeubles. L'effet de l'apport ne sera donc pas suspendu à l'exercice par le bénéficiaire de son droit de préemption mais, suivant le cas, le bien apporté se trouvera rétroactivement être, soit les immeubles eux-mêmes, soit une somme d'argent égale à l'indemnité perçue en contrepartie de la préemption des immeubles concernés.

ARTICLE 6 - RENONCIATION AU PRIVILEGE ET A L'ACTION RESOLUTOIRE

La société apporteuse déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et de toutes actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés, spécialement immeubles et éléments de fonds de commerce, pour garantie de toutes les charges et conditions imposées à la société bénéficiaire, et notamment pour garantie de l'acquit du passif.

En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit, en tous greffes et autres bureaux, toutes dispenses et décharges étant données à cet effet.

ARTICLE 7 - FORMALITES

La société SOLAX fera remplir auprès des tiers et de toutes administrations compétentes les formalités nécessaires pour la transmission des biens apportés, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

Maîtres UGUEN et VIDALENC, notaires associés, seront chargés des formalités de publicité foncière relatives aux apports immobiliers.

A cet effet, la désignation des biens et droits immobiliers compris dans l'apport de VENILIA conforme aux prescriptions légales et réglementaires sur la publicité foncière, de même que l'énonciation des servitudes connues et le dépôt des pièces relatives aux servitudes d'urbanisme concernant lesdits biens et droits, seront établis, après réalisation définitive de l'apport dans un acte qui sera dressé par Maîtres UGUEN et VIDALENC, notaires associés.

ARTICLE 8 - DECLARATION ET OBLIGATIONS FISCALES

1. Les sociétés VENILIA et SOLAX déclarent :

   - qu'elles sont toutes deux des sociétés anonymes françaises ayant leur siège social en FRANCE et comme telles, soumises à l'impôt sur les sociétés,

   - que le département objet de l'apport de la société VENILIA constitue une branche complète et autonome d'activité de cette société,

2. En outre, les sociétés SOLAX et VENILIA requièrent l'enregistrement au droit fixe de l'acte qui constatera la réalisation du présent apport conformément aux dispositions des articles 816, 817 et 817 A du C.G.I. et 301 E de l'annexe II du C.G.I.

3. Conformément aux prescriptions de la Direction Générale des Impôts, les sociétés SOLAX et VENILIA déclarent que, nonobstant les dispositions du présent traité d'apport, le transfert des biens immobiliers visés par la loi du 15 mars 1963, ainsi que par les textes subséquents, sera réputé inexistant au regard de l'article 257-7° du C.G.I.

4. En ce qui concerne l'application des dispositions du décret N° 67-92 du 1er février 1967 et des textes ultérieurs, relatifs à la liquidation de la taxe à la valeur ajoutée, la société SOLAX entend bénéficier des dispositions de l'article 210 III de l'annexe II du C.G.I. et de l'Instruction administrative du 18 février 1981, et s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, la régularisation des déductions auxquelles VENILIA aurait dû procéder elle-même en matière de taxe à la valeur ajoutée, si elle avait continué à utiliser les biens, et à se soumettre à toutes autres obligations auxquelles aurait été astreinte la société apporteuse.

En ce qui concerne les stocks, ceux-ci étant destinés à la vente, leur apport n'est pas assujetti à la taxe à la valeur ajoutée.

5. En matière d'investissement au titre de la participation à l'effort de construction, la société SOLAX déclare se soumettre à l'ensemble des obligations qui incombent à la société VENILIA à raison du personnel transféré, conformément aux articles 235 bis du C.G.I. et 163 de l'Annexe II du C.G.I., et notamment s'engage à prendre en charge l'obligation d'investissement dans la construction qui incombait à cette société et qu'elle n'aurait pas remplie à la date de réalisation de l'apport.

   En outre, la société SOLAX s'oblige à prendre en charge la taxe d'apprentissage et la participation des employeurs à la formation professionnelle continue qui pourraient demeurer dues par la société VENILIA en ce qui concerne le personnel transféré au jour de la réalisation de l'apport ; elle bénéficiera le cas échéant, de la faculté de report de l'excédent de dépenses prévu à l'article 235 ter H du C.G.I.

ARTICLE 9 - CONDITIONS SUSPENSIVES - PRISE D'EFFET

La présente convention d'apport est expressément subordonnée à la réalisation des deux conditions suspensives ci-après :

1. Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de VENILIA de la convention d'apport, de l'évaluation donnée aux apports ainsi que de leur rémunération.

2. Ratification de la convention d'apport, de l'évaluation donnée aux apports ainsi que de l'augmentation de capital en résultant par l'Assemblée Générale Extraordinaire de SOLAX.

Il est précisé :

- que le Conseil d'Administration VENILIA a approuvé la présente convention durant sa séance du 3 avril 1995

- que le Conseil d'Administration SOLAX a approuvé la présente convention durant sa séance du 4 avril 1995

La réalisation des conditions suspensives sus-énoncées pourra être constatée soit dans le procès-verbal de la dernière Assemblée qui sera réunie, soit, s'il y a lieu, par un acte distinct auquel seront appelés à concourir les représentants de chacune des sociétés.

Si la réalisation de l'une ou l'autre des conditions suspensives n'était pas intervenue avant le 31 décembre 1995, chacune des parties aurait la faculté de prévenir l'autre par lettre recommandée de son intention de dénoncer purement et simplement les présents accords qui seraient alors réputés caducs et sans objet.

ARTICLE 10 - FRAIS ET DROITS

Les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront les conséquences, seront supportés par la société bénéficiaire des apports.

ARTICLE 11 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

ARTICLE 12 - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'original, d'extrait ou de copie certifiée conforme des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Fait à PARIS
Le 30 juin 1995

(1

ANNEXE AU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE VENILIA A LA SOCIETE SOLAX

DETAIL DES LOGICIELS APPORTES

2 logiciels "EDI 440", acquis en 1992, valeurs d'apport :	13 994.44
1 logiciel "Schéma de base DAO", acquis en 1992, valeur d'apport :	1 805.56
1 logiciel "AUTOCAD", acquis en 1993, valeur d'apport :	9 973.60
1 logiciel "EFI CAD", acquis en 1993, valeur d'apport :	3 069.44
1 logiciel "PUBLISHER", acquis en 1993, valeur d'apport :	985.84
1 logiciel "ORGACHART", acquis en 1993, valeur d'apport :	580.41
1 logiciel "DRAW", acquis en 1993, valeur d'apport :	577.50
4 logiciels "RGBI", acquis en 1993, valeurs d'apport :	14 000.00
3 logiciels "Interface RGBI", acquis en 1993, valeurs d'apport :	7 700.00
1 logiciel "PROGRESS", acquis en 1994, valeur d'apport :	81 862.05
1 logiciel "QAD", acquis en 1994, valeur d'apport :	350 508.78
1 logiciel "MFGPRO" (installation), acquis en 1994, valeur d'apport :	116 834.81
Valeur totale des logiciels apportés :	***601 892.43***

(2

ANNEXE AU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE VENILIA A LA SOCIETE SOLAX

ETAT DES IMMEUBLES

COMMUNE D'ABBEVILLE (SOMME)

1. Un ensemble immobilier comprenant divers bâtiments à usage industriel avec les terrains sur lesquels ils sont édifiés situé Zone Industrielle à ABBEVILLE et ayant pour références cadastrales :

Section BN n° 5	=	5 ha 01 a 00 ca
Section BN n° 8	=	8 ha 01 a 60 ca
Section BN n° 71	=	1 ha 17 a 50 ca
Section BN n° 72	=	87 a 14 ca
Section BN n° 73	=	1 a 44 ca
Section BN n° 76	=	6 ha 06 a 15 ca
		21 ha 14 a 83 ca

2. Une propriété sise à ABBEVILLE, Route de Drucat, numéro 71, comprenant :

   - un pavillon se composant d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée et d'un premie étage.

   - jardin.

   Construite sur un terrain de 1.388 mètres carrés clôturé (construite en 1966-1967).

   Ladite propriété figurant au cadastre rénové de la ville d'ABBEVILLE sous la section BH n° 34 lieudit "Route de Drucat n° 71" pour une contenance de mille trois cent soixante quatorze mètres carrés (1.374 M2).

Annexe au traité d'apport

RECAPITULATION DES MATERIEL, OUTILLAGE, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES APPORTES A SOLAX

Installations techniques, matériel et outillage	30,665,078.54
Présentoirs	3,625,668.03
Installations générales, agencements, aménagements divers	9,118.56
Matériel de transport	1,127,971.84
Matériel informatique	4,357,164.89
Matériel de bureau, mobilier et divers	174,702.93
	39,959,704.79

Détail ci– après (51 pages)

DETAIL DES IMMOBILISATIONS EN–COURS APPORTEES A SOLAX

USINE D'ABBEVILLE

N° de Budget	Année de dépenses	
94001	1994	5,797.00
94006	1994	9,500.00
94024	1994	9,752.00
94803	1994	73,070.45
94016	1994	232,949.71
		331,069.16

DETAIL DES AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

SUR COMMANDES A HEWLETT PACKARD	103,925.96
SUR COMMANDE A MAI FRANCE S.A.	85,200.00
	189,125.96

Annexe au traité d'apport

DETAIL DES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS APPORTES A SOLAX

USINE D'ABBEVILLE

– Cie Générale des Eaux	54.00
– APAVE	17,720.50
– Air Liquide	11,170.12
– Cie Française Produits Oxygénés	1,600.00
– Mobil	1,000.00
	31,544.62

ANNEXE AU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE VENILIA A LA SOCIETE SOLAX

DETAIL DE L'ACTIF CIRCULANT

	ABBEVILLE	COURBEVOIE	TOTAL
1°/ Stocks de matières premières	11 080 909.77		
Provision pour dépréciation des matières premières	−232 643.35		
Fournitures et matières consommables	4 362 625.41	14 844.08	
Provision pour dépréciation des autres approvisionnements	−207 758.41		
Emballages	1 479 702.41	149 265.07	
Sous−total	16 482 835.83	164 109.15	16 646 944.98
Produits en cours de production	6 244 929.95		6 244 929.95
Produits finis		59 018 888.43	
Provision pour dépréciation des stocks de produits finis		−1 348 176.00	
Sous−total		57 670 712.43	57 670 712.43
Marchandises		23 656 464.49	
Provision pour dépréciation des stocks de marchandises		−493 770.00	
Sous−total		23 162 694.49	23 162 694.49
2°/ Autres actifs circulants			
Clients	88 252.85	48 716 835.82	
Effets à recevoir		32 785 271.17	
Clients douteux		1 432 230.67	
Provision pour dépréciation		−703 195.70	
Sous−total Clients et comptes rattachés	88 252.85	82 231 141.96	82 319 394.81
Fournisseurs débiteurs	1 855 612.67	1 244 758.59	
Avances et acomptes au personnel	500.00	8 524.47	
Etat (Taxes sur le chiffre d'affaires)	907 606.64		
Autre comptes débiteurs et créditeurs		734 159.74	
Sous−total autres créances	2 763 719.31	1 987 442.80	4 751 162.11
Valeurs à l'encaissement		16 686 881.77	
Banque (usine)	131 869.60		
Caisses	8 346.15	3 365.44	
Sous−total disponibilités	140 215.75	16 690 247.21	16 830 462.96
Charges constatées d'avance	5 139 581.55	1 490 363.55	6 629 945.10
Charges à répartir		10 796 000.00	10 796 000.00

ANNEXE AU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE VENILIA A LA SOCIETE SOLAX

DETAIL DU PASSIF PRIS EN CHARGE

	ABBEVILLE	COURBEVOIE	TOTAL
Avance en compte courant financier de la société SOLVAY		117 119 294.34	117 119 294.34
Fournisseurs	34 850 065.26	4 839 630.64	
Effets à payer		16 227 356.15	
Fournisseurs–factures à recevoir	1 931 108.22	5 926 394.52	
Ss–total Fournisseurs & cptes rattachés	36 781 173.48	26 993 381.31	63 774 554.79
Personnel–charges à payer	3 273 804.76	1 032 875.48	
Sécurité sociale	1 899 559.00	415 523.93	
Autres organismes sociaux	3 128 760.62	837 887.19	
Charges à payer à l'Etat	370 801.91	14 772.50	
Ss–total dettes fiscales et sociales	8 672 926.29	2 301 059.10	10 973 985.39
Fournisseurs d'immobilisations	144 895.20	317 647.68	
Fournisseurs d'immob.–factures à recevoir	86 177.88		
Ss–total Immob. & cptes rattachés	231 073.08	317 647.68	548 720.76
Avances clients		470 500.53	
Ristournes à Payer		15 041 751.56	
Agents (France et Etranger)		108 402.47	
Diverses charges à payer	42 354.89	147 064.00	
Dettes aux agents commerciaux		735 287.68	
Redevances à payer		116 798.65	
Ss–total autres dettes	42 354.89	16 619 804.89	16 662 159.78

QUANTITE	LIBELLE
1	SYSTEME ABYSSA FURINA - DAO
1	D.A.O.
1	DROIT DE COPIE COBOL 32233R
1	DROIT DE COPIE SPL 32100R
1	IMPRIM 180CPS HP2631B N 2047A07032
1	IMPRIM 180 CS HP2631B N 2121A15867
1	PIED POUR 2631B HP 26097A
1	TERMINAL TOUCHE MISSION HENGSTLER 800201
2	SEMAPLEX CDX 815 MULTIPLEXEURS
1	MODEM INFORMATIQUE S.1021
2	ASSYNCHRO POUR MODEM 1021
1	ECRAN 2392A - N 2437FO7582
1	ECRAN 2392A - N 2437FO8555
1	ECRAN 2392A - N 2437FO8556
1	IMPRIMANTE 2932A/046 -N 2434A10420
1	IMPRIMANTE 200 CPS REF 2934A/046
1	IMPRIMANTE 2932A 200CPS N 2422A06304
1	HP 2392A -N 2437F15602
1	HP 2392A -N 2437F15603
1	HP 2334A - N 2446F008220 - X 25
1	HP 82905B - IMPR. IMPAC
1	HP 82905B -N 2336J62156 IMPR. IMPAC
1	HP 7475A -N 2325A84749 TABLE TRACANTE
1	HP 2392A/304/015/103
1	HP 2686AB -N 2424J46594 IMPR. LASER
1	HP 2392A -N 2505F47401
1	HP 2392A -N 2505F47404
1	CARTE HERCULE + LOGICIELS
1	HP 2392A -N 2437F22080
1	HP 2392A -N 2437F22084 / DEF 1er
1	HP 2392A -N 2437F22108 / DEF 1er
1	HP 2392A -N 2437F22113 / COMPTA
1	HP 2392A - N 2437F22117
1	HP 2392A -N 2437F15601
1	HP 2392A -N 2437F15604
1	HP 2932A -N 2450A14955
1	HP 2392A - N 2437F22116 - BATIMENT
1	HP 2932A -N 2450A14156
1	HP 2334A -N 2446F00984
1	HP 2392A -N 2437F22094
1	HP 2392A -N 2437F22100
1	HP 2932A -N 2450A14956
1	HP 2392A -N 2437F22097
1	HP 2392A -N 2437F22099
1	HP 2392A -N 2437F22086
1	HP 2392A -N 2437F22098
1	HP 2334A -N 2446F00999
1	HP 2392A -N 2437F22107
1	HP 2932A -N 2450A15018
1	HP 2334A -N 2446F00886
1	HP 2392A -N 2437F15697

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	HP 2392A -N 2437F15666
1	MICRO N 142298 OLIVETTI 512K AV. DISQUE
1	HP 2392A -N 2437F22123
1	INTALLATION IBM GESPER
1	HP 71B - N 2519A00078 - ORDIN. DE POCHE
1	HP 2392A - N 2505F50290
1	2392A - N 2505F50313
1	HP 2392A - N 2505F50298
1	PC OLIVETTI M24 - N 0193459 (BATIMENT)
1	PC OLIVETTI M24 - N 0193223 - M.D.
1	IMP. EPSON FX105 - N 5991 (STOCK)
1	HP 2563A - N 2615A14908 IMP. MATRICIEL
5	CONVERTISSEURS BUS P/EXT.MEM. M24
1	IMP. NEC P7 - N 4863 - DRHC
2	MODEM TYPE S-1022
1	HP 2392A - N 2623F82403
1	HP 2392A - N 2623F82408
1	IMP. EPSO? FX100 - N 59019
1	PC OLIVETTI M24 - N 7500030 - BATIMENT
1	HP 2563A - N 2640A17852 IMP. MATR. (STAT
1	PC OLIVETTI M24 - N 75002970
1	PC OLIVETTI M24 - N 7502598 - EXPORT
1	HP 2392A - N 2623F90935 / BATIMENT
1	HP 2392A - N 2623F90937 / COMPTA
1	HP 2392A - N 2623F90916
1	HP 2392A - N 2623F90910
1	HP 2392A - N 2623F90911
1	PC OLIVETTI M24 - N 100059
1	HP2932A - N 2643A36840
1	PC OLIVETTI M24 - N 7502452
1	IMP. NEC P7 - N 581002387
1	IMP. NEC P7 - N 46015 - BATIMENT
1	IMP. NEC P7 - N 15863 - M.D.
1	PC OLIVETTI M241M - 640HD - N 6016971
1	PC OLIVETTI M241M - 640HD - N 7500951
1	HP 40261A 4 PORTES ADDITIONNELLES P/2334
1	HP 19511A - CABINE P/DISQUE 7939XP
1	HP 2392A - N 2708F04138 -
1	HP 2392A - N 2708F04139 - P. PARDO
1	HP 2392A - N 2708F04140 - N. MOREAU
1	HP 2392A - N 2708F04144 - COMPTA VNLIA
1	HP 2392A - N 2708F04145
1	IMP. EPSON LQ1000 - N 05011822
1	IMP. NEC LC800 - N 2892Z12155 - M.D.
1	IMP. NEC P7 - N 060227
1	IMP. NEC P7 - N 581067538
1	IMP. NEC P7 - N 060369 - M.D.
1	HP 2392A - N 2713 F 11883 - APPRO.
1	HP 2932A - N 2715A41129
1	HP 2932A - N 2715A41130 - CREATION
1	IMPRIMANTE GRAPHIQUE HP 2932A 41130

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	MICRO HP VECTRA ES 12 - N 2741F00976
1	IMP. PG208M1 - N GGY00284
1	IMP. NEC P7 - N 581002413
1	MICRO AX2 - N 12600 - DTION PERSONNEL
1	PC OLIVETTI M240 - N 9007750
1	PC OLIVETTI M240 - N 9007736
1	IMP. LQ1050 - N 6011798
1	IMP. LQ1050 - N 6012030 - MARKETING DB
1	IMP. LQ1050 - N 6011869 - APPRO. DB
1	HP 33440AB - LASERJET II - N 2801J05311
1	HP 33440AB - LASERJET II - N 2801J05498
1	HP 33440AB - LASERJET II - N 2801J05499
1	PC OLIVETTI M240 - N 9012895 - APPRO. DM
1	HP 700/92 - N 2749F04264
1	HP 700/92 - N 2749F04267
1	HP 700/92 - N 2749F04268
1	HP 700/92 - N 2749F04269
1	HP 700/92 - N 2749F04271
1	HP 700/92 - N 2749F04272
1	HP 700/92 - N 2749F04273
1	HP 30400A
1	HP 30400A
1	HP MULTIMUX + OPTION 123 INTERF. 4 PORT.
1	HP 700/92 - N 2749F05515
1	HP 700/92 - N 2749F05516
1	HP 700/92 - N 2749F05517
1	HP 700/92 - N 2749F05518
1	HP 700/92 - N 2749F05520
1	M240 - N 9020313 - COMPTA
1	VIDEOCOM X25 P & ND X25
1	CARTE INTEL 2MG PCAT
2	C.EQUIPT.- MULTIPLEXEURS DCX 815
2	HP 30155A - CONTROL. MODEM
1	HP 700/92 - N 2821F07498
1	HP 700/92 - N 2821F07500
1	HP 700/92 - N 2821F07502
1	HP 700/92 - N 2821F07506
1	IMP. LQ1050 - N 6856
1	M240 - N 6123448 - SCE CCIAL MD
1	M240 - N 6123589
16	MODEMS SOMATRANS + RACK
1	IMP. LQ1050 - N 12099
1	IMPR. TEC N 02716 POUR MINITEL
1	HP 2235AB - N 2814A12262
1	HP 2235AB - N 2814A12267
2	MODEM 1021 - N SN83118 * N SN83113
1	NPX 090/T 16 LIGNES
1	M290/HD20M - N 7136292 LETTRE VENILIA
1	ECRAN PAO 19 - N 104133
1	IMP. PG303 - N GFL 054449
1	HP 2235AB - N 2834A25296

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	HP 2235AB - N 2834A25293
1	PC OLIVETTI M240 HDMONOC - N 9102406
1	HP 2235AB - N 2820A18685
1	IMP. LQ1050 - N 4003600 -CONTRL. PROCED.
1	HP VECTRA ES/12 - N2818F01386 - GESLIN
1	HP VECTRA ES/12 - N 2818F01390
1	HP 700/92 - N 2839F11843
1	IMP. NEC P7 - N 581231069
1	HP 700/92 - N 2839F11845
1	PC OLIVETTI M240 HDMONOE - N 5203240
1	HP 700/92 - N 2839F11846
1	HP 2334A / MULTIMUX
1	HP 2334A / MULTIMUX
1	OLIVETTI M240 - N° 907825 HD20 MONO
1	PC OLIVETTI M240 - N 9052258
1	PC OLIVETTI M240 - N 193277
1	PC OLIVETTI M240 - N 9052427
1	ECRAN 700/92 - N 2389F15066
1	IMP. LQ1050 EPSON N-F0009609 COMPTA
1	IMP. LQ1050 EPSON - N F0009620 - M.D.
1	IMP. LQ1050 EPSON - N F0009610 - M.D.
1	IMP. LQ1050 EPSON - N F0009601
1	IMP. PAINJET -N 2728 A 60753 DIRECT. DB
1	PC OLIVETTI M240 - N 9107489
1	IMP. LQ1050 EPSON -N F0015822 APPROS MD
1	PC OLIVETTI M240 - N 9108455
1	PC OLIVETTI M240 - N 9108544 - APPRO DM
1	PC OLIVETTI M240 - N 9108475 - APPRO MD
1	PC OLIVETTI M240 - N 9108532 - D.M.
1	IMP. LASER JET -N 2903J71959 APPROS DB
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14602
1	IMP. LQ1050 - N FN80113032 - STOCK
1	MICRO TOSHIBA -N 08930479
1	VECTRA ES/12 - N 2818F01388
1	IMP. LQ 1050 - N 8000161
1	IMP. LQ 1050 - N 8000660
1	TOSHIBA T1600 - N 04920347 - SCE INFORM.
1	IMP FUJITSU-DL 5600 - N 19739
1	IMP. QUIETJET 2228AF - N 2941S41852
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27455
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3033F69786
1	IMPRIMANTE QUIETJET 2228AF N° 3038S56103
1	INSPECTOR II MODELE 100 INO1120
1	IMPRIMANTE EPSON LQ1050 N° 8022240
1	PISTOLET LASER POUR COMPAQ SLT N°054594
1	HP 2392A OCC. - N 2505F38690
1	HP 2392A OCC. - N 2623F87397
1	IMP. QUIETJET 2228AF - N 2941S41814
1	HP 700/92 - N 3008F27458
1	HP 700/92 - N 3008F27459
1	HP 700/92 - N 3008F27460

QUANTITE	LIBELLE
1	CARTE MEMOIRE 4 MEGA POUR HP LD 30145
1	IMPRIMANTE EPSON LQ1050 N°8023905
1	LASER JET IIP+ENCRE 92275A N°2944J02413
1	MICRO M3000/40M+MS DOS N°2077573
1	MICRO M3000/40M+MS DOS N°2077576
1	MICRO M3000/40M+MS DOS N°2077580
1	IMP. EPSON LQ1050 - N FN8026059
1	HP LASERJET IIP-CABLE - N 2944J28769
1	HP LASERJET IIP-CABLE - N 2944J28783
1	HP LASERJET IIP-CABLE - N 2944J28765
1	CARTE COM/XPC1+LOG PAD
1	CARTE COM/XPC1+LOG PAD
1	DISQUE HP IB 670XP - N 3009A05727
1	DISQUE HP IB 670XP - N 3007A05282
1	DISQUE HP IB 670XP - N 3007A05732
1	CABINET DISQUES MINI-RACK 92211Y
1	HP LASERJET IIP+CABLE - N 2943JF00A7
1	HP LASERJET IIP+CABLE - N 2943JF00AB
1	TOSHIBA T1000XE+MINI LECT3 N°9013749
1	TOSHIBA T1000XE+MINI LECT3 N°12912466AA
1	TOSHIBA T1000XE+MINI LECT3 N°02013191AA
1	TOSHIBA T1000XE+MINI LECT3 N303013621
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102961
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102969
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102965
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102858
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102866
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102865
1	OLIVETTI M3000+ECRAN VGA+DOS N°2102823
1	HP 700/92 - N 3033F69788
1	VECTRA QS/16S+ECRAN+DOS N 2837F00792
1	HP LASERJET IIP N°3011F03775
1	HP 700/92 - N 3041F34200
1	HP 700/92 - N 3041F34202
1	HP 700/92 - N 3041F34206
1	HP 700/92 - N 3041F34196
1	HP 700/92 - N 3041F34201
1	HP 700/92 - N 3041F34203
1	HP 700/92 - N 3041F34208
1	HP 700/92 - N 3041F34197
1	IMP. QUIETJET 2228AF - N 3039S56433
1	IMP. QUIETJET 2228AF - N 3038S56050
1	IMP. QUIETJET 2228AF - N 3038S56063
1	DISQUE 670MO-670XP - N 3045E01165
1	CARTE MEMOIRE 2 MEGA N°33475B
1	IMPRIMANTE TEC GP12 POUR MINITEL
1	C. D. 386 MOD 110 - N 113502009 - CREATI
1	ECRAN SONY+SOURIS+DISQUE OPTIQUE NUM+KIT
1	HP 19521XP - N 2925E19054 - DISQUE
1	HP 19521XP - N 2925E19021 - DISQUE
1	IMPRIM.HP DESKJET500 No3047S98315 MD GOU

QUANTITE	LIBELLE
1	HP DESKJET500 - N 3047S98331
1	IMPRIM. HP DESKJET500 No 3049S55654 BATI
1	PORTAB.TOSHIBA T1000LE No11018548 DEWOST
1	PORTAB.TOSHIBA T1000LE N 09012794 FOUSSA
1	TOSHIBA T1000LE No09012930 MD LEYRONNAS
1	IMP. HP DESKJET500 - N 3103A10841 COMPTA
1	MICRO OLIV.M300+LECT.N°2127509 DM R.FOUS
1	OLIVETTI M300 40MO - N 2127464 - BAT.
1	DISQUE HP7937XP OCC.- N 2730E00519 -STAT
1	DEROUL.HP 7980A OCC.-N 2714A50325 LEDENT
1	IMPRIM.HP DESKJET500 No3050S60906 EXPORT
1	HP 700/92 - N 3110F37825 - COMPTA GESLIN
1	HP 700/92 - N 3111F37905 - EXPORT
1	HP 700/92 - N 3111F37908 - EXPLO. LEDENT
1	HP 700/92 - N 3111F37911
1	TOSHIBA T1000LE - N 01125520 - COLIN
1	TOSHIBA T1000LE - N 01125502 - C. LAUNAY
1	MICR.COMPAQ DESKPRO - N 8103HT8F0621 -MD
1	HP VECTRA COUL.40MO No 3015F06324 ASSELI
1	HP DESKJET500 - N 3111S45702
1	HP DESKJET500 - N 3111S46698
1	IMP. HPDESKJET500 -N 3119A25748 - BAT.
1	IMP. DESKJET500 -N 3119A25751 - THURLURE
1	TOSHIBA T2000/40 No4115874 OLIVIER COLIN
1	TOSHIBA T2000/40 - N 06115380
1	IMP. DESKJET500 - N 3127S07389 - M.D.
1	HP DESKJET500 - N 3127S07381
1	HP DESKJET500 - N 3127S07384
1	IMPR.HPDESKJET500 No3127S07386 R.RICHARD
1	IMPR.HPDESKJET500 No3127S07394 MD BROUST
1	OLIVETTI PRO SX - N 3030047
1	HP LASERJETIII - N 3105JF6089
1	PC OLIVETTI PRO SX16 - N 5428990
1	IMPR.HPDESKJET500 No3131S36954 Me POLARD
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31270 APPRO MD
1	HP DESKJET500 - N 3130S61422
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31013 P.MOINARD
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31285 BATIMENT
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31027 CONT/PROC
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31028 CREATION
1	TOSHIB T2000/40 No5114562 YANAKIS TEST
1	IMPR CANON BJ10E NoPCD38934 YANAKIS TEST
1	HP 700/92 - N 3130A73944 - M.D.
1	HP 700/92 - N 3130A73968 - CREATION
1	OLIVETTI PC PRO SX16 40 - 5436519 BITOUN
1	IMP. HP DESKJET 500 - 3211S99059 - DRHC
1	IMP. HP DESKJET 500- 3210A24477 - COMPTA
1	IMP. HP DESKJET 500 - 3210A24481 - COMPT
1	IMP. HP DESKJET 500 - 3210A24473 - EXPOR
1	OLIVETTI PC PRO SX16 40 - 5436410- EXPOR
1	OLIVETTI PC PRO SX20 80- 3040646 -VINCEN

QUANTITE	LIBELLE
1	PC PROJECT.VGA -A 482 SC - 05560 -INFORM
1	IMP. LASER 512 K -4030 II - 3207399174
1	TOSHIBA T2000/40 1MO/9MO- 05112889 / INV
1	ECRAN CALYPSO 2392A - N 2623F93269
1	ECRAN CALYPSO 2392A - N 2713F06899
1	ECRAN CALYPSO 2392A - N 2437F19027
1	ECRAN CALYPSO 2392A - N 2713F06902
1	ECRAN CALYPSO 2392A - N 2437F19037
1	ECRAN CALYPSO 2392A - N 2713F06903
1	IMP HP DESKJET 500- 3240A19996 / AZEMARD
1	HP VECTRA 386/25N - 3244S0254 / AZEMARD
1	IMP. HP LASERJET III - 3210J917GP /COMPT
1	TOSHIBA T1800 64MO - 10214094 / TERNAUX
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 05113076 - BOUSSE
1	IMP. CANON BJ10E - PBN74452 - NAVARRO
1	TOSHIBA 72000/40 1MO - 07115537 -
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 071115541 - NGUYE
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115808 - BREBIO
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115552 - PIERRE
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115815 - GOUMEA
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115813
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115555
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115591 - CHAIZE
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115823 - PUJOL
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115544 - DELAST
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115599 - GILBER
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07114567 - BRUNEE
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 0711551 - LONCKE
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 05114571 - CHABRI
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115586 - LLOREN
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115797 - ROGER
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115553 -
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115821 - SANSEN
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115546 - CHOVET
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115594 - POUGET
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115589 - JACQUE
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115590 - DESILL
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115596
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115556 -
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115554 - MARTIN
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115560 -
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115547 - SALIN
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115595 - PONSON
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07114708 - DEMARC
1	TOSHIBA T2000/40 1MO - 07115593 - LENGLE
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73946 - BREBION
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73947 - NGUYEN
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73944 - BOUSSEAU
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73945 - JACQUES
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74071 -
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74092 -

QUANTITE	LIBELLE
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74091 -
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74087
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74089 - SALIN
1	IMP. CANON 80CPS - PCN28125 - MARTIN
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82877 -
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74090 - CHABRIER
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82878 - CHOVET
1	IMP. CANON 80CPS - PCN28126 - BRUNEEL
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74088 - PUJOL
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73960 - ROGER
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73959 -
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73961 - GONZALEZ
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74072 - SANSENS
1	IMP. CANON 80CPS - PCN73962 - POUGET
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74073 - LLORENTE
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74074 - DESILLES
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82870 -
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74093 - CHAIZE
1	IMP. CANON 80CPS - PCN74095 - BORIONE
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82869 - VAUCHAMP
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82860 - GOUMEAUX
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82859 - PONSONNAIL
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82876 - GILBERT
1	IMP. CANON 80CPS - PCN82875 - LENGLET
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19166 - MARTZ
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19165 - POIRE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19167 - VANDEWALLE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19164 - CUILLIER
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19155 - BOULLANGER
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19156 - PIERRE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19153 -
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19154 - NYAULT
1	IMP. CANON 80CPS - PDA36475 -
1	IMP. CANON 80CPS - PDA36474 -
1	IMP. CANON 80CPS - PDA36473 -
1	IMP. CANON 80CPS - PDA36472 -
1	IMP. CANON 80CPS - PDA44923 -
30	CRAYONS OPTIQUES - HBCR8300
20	CRAYONS OPTIQUES - HBCR8300
1	COMPAQ DESKPRO 386S/20 - 8211HBH30095
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116824 - NYAULT
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116777 -
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116825
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 05112825 -
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116830 -
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116835
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 05112906 - POIRE
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116827 - EZANNO
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116817 - VANDEW
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116820
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06112883

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116812
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116791
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 05112890 - MARTZ
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116826
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 05112882 - CUILLI
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116807 - HANSER
1	TOSHIBA T2000/40 2MO - 06116802 - CHEVRE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA34438 -
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19170 - EZANNO
1	IMP. CANON 80CPS - PDA34439 - LONCKE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19178 - DELASTRE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19176 - NOEL
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19179 - CHEVRE
1	IMP. CANON 80CPS - PDA19177 - HANSER
1	TOSHIBA T1800 43MO - 1128658T - KOFOED
1	MALETTE AYME GERARD EN SIMILI CUIR NOIR
1	MODULE CHARIOT/VALISE/BAC STOCK. FLIPPER
1	CPU SPECTRUM 937LX - 3223G14986
1	BAIE 19 160 - 3243E01371
1	DTC 48 H 40 PORTS
1	DISQ MULTIMECANISME 1.3GO
1	CPU SPECTRUM NOVA 957 LX - 3245G11848
1	BAIE 19 160 POUR NOVA - 3243E01148
1	DTC 2345A - 3110F08937
1	DTC 2345A - 3110F09901
1	DISC 3.9 GO - 3243E01148
1	CARTE X25 RESEAU
1	CPU SPECTRUM NOVA 917LX - 3223G11939
1	DTC 2345A - 3110F09254
1	DISC 1.3 GO - 3234E03225
1	BAIE 19 160 POUR NOVA - 3243E01155
1	CPU SPECTRUM 937 - 3223G14912
1	BAIE 19 160 - 3243E01375
1	DTC 48 H - 16 PORTS
1	DTC 48H - 40 PORTS
1	DISC 1.3 GO
1	DISC 3.9 GO
1	CARTE DTC/X25
1	IMPRIMANTE HP LASERJET 3P-32105Y39FO
1	TOSHIBA T1800/43 - 12224996
1	HP VECTRA 486 - 3304F03916
1	IMPRIMANTE LASERJET 4 - JPTR029037
1	HP LASERJET 4 JPTN040759
1	PROLINEA 3/25 S - 8315HCV70089
1	HP VECTRA 486 - 3314F15225 LECOUTY
1	HP VECTRA 486 - 3314F15232 LAMPREIA
1	HP KIT MEMOIRE 16MP - 3314F15225 LECOUTY
1	HP KIT MEMOIRE 16MP - 3314F15232 LAMPREI
1	IMPRIMANTE HP LASERJET 4 - NLBB136228
1	MODEM POCKET V32
1	CARTE SDLC

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	PORTABLE CANON LIBRIS - 2110935
1	CARTE PBA
1	HP VECTRA 486S - 3337F04137
1	SHIVA - X32 V8 FRA
1	IMPRIMANTE 200CPS - 2544A25217
1	IMPRIMANTE 200CPS - 2422A06146
1	IMPRIMANTE 200CPS - 2415A04259
1	FIELD HP 3000 UPGRADE 917LX
1	CARTE X25 SPECTRUM - C34654C
1	OLIVETTI MICRO 486 SX/25 - 2644135
1	OLIVETTI MICRO SX/25 -2644134 FRENCK
1	OLIVETTI MICRO 486 SX/25 -2644136 RICHAR
1	MICRO OLIVETTI 486 SX - 0552014
1	CARTE EXT MEMOIRE 4 RAM COMPAQ
1	MICRO ORDINATEUR TANG 486 - 2000372
1	STREAMER EXTERNE PANTHER 250/525-110240V
3	HP ECRAN COULEUR VGA-KR24411369/1341/354
1	ECRAN NEC - 2ZD01811A
1	HP LASERJET 4L NLBB733806 PETITDIDIER
1	HP VECTRA 486/33M 3413F40161 CORNIC
1	HP VECTRA 486/33M 3413F40089 FRENCK
1	HP VECTRA 486/33VL 3408F10067 PLANCHENOT
1	HP LASERJET 4L NLBB551232 PLANCHENOT
1	HP DESKJET 510 453B1271FT GOUCEM
1	PROLINEA 4/33 8408HER30341 RAMEAU
1	HP LASERJET 4L NLBB526236 RAMEAU
1	PROLINEA 4/33 8408HER30281 HUBERTY
1	HP VECTRA 486/66VL 3407F55143 DE MARCELL
1	PROLINEA 4/33S 8404HGN20758 GARDET
1	HP LASERJET 4L NLBB499119 GARDET
1	COMPAQ 386/25 + EPSON LQ1050 8238HBR3044
1	ENCEINTE EXT. 32.5 CM GB20002127
1	UPGRADE LOGICIEL BACKCHAT CDE STAT.
1	UPGRADE LOGICIEL ESPUL - INFORM.
1	PAGEMAKER 5 3 1/2 FR - PLANCHENOT
1	KIT CONNEXION CD ROM DE MARCELLUS
1	HP DESKJET 520+CABLE-SG45K151Q5-MATHIAS
1	RAM 8 MO/PRO 4/25S33- GARDET
1	HP JETSTOTE DAT + LOG ARCSERVE 5- PIRET
1	LOT 6 CARTES NC PLUS 16 BITS - APPROS DM
1	HP ECRAN 1024 14 COUL - KR34118212-PIRET
1	HP HUB ETHERTWIST 8 PORTS- APPROS DM
1	LOGICIEL NOVELL NETWARE 3.12- APPROS DM
1	MODEM HAYES OPTIME 144 - APPROS DM
1	NETSERVER 4/66 LC 486DX2 - 3422S00311
5	IMPRIMANTES BJ10 SX- KJT77754/55/56/?/?
1	ONDULEUR APC SMART UPS 600 VA- PIRET
1	TOSHIBA T4600C/200 HUBERTY- 07428009
1	UC T4700T/320 8MO -S08416276E- PIRET
1	UC PROLINEA 4/33S 8427HKA22487 CONT PROC
1	CARTE MEMOIRE 8MO T4600 - PIRET

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	HP VECTRA VL2 4/33S 210-3428F57252 EXPOR
1	HP VECTRA VL2 4/33S 210-3428F57754 EXPOR
1	HP VECTRA VL2 4/33S 210-3429F61385 EXPOR
1	HP VECTRA VL2 4/33S 210-3429F61387 EXPOR
1	IMPR. HP LASERJET 4L -NLCC028401- EXPORT
2	AGITATEURS RAYNERIE
1	RAYNERIE 25 CV
10	CUVES DE 500 L
21	CUVES DE 200 L
1	DYNAMOMETRE LHOMARGY
1	BALANCE LHOMARGY
2	ETUVE JONAU
1	MICRO-BROYEUSE GRENIER-CHARVET
1	HUMIDIMETRE GALLIA
1	PRESSE A VULCANISER
1	REFREGERATEUR
1	APPAREIL A DEBULLER LES ENDUITS
1	MACHINE D'ESSAI BOUZARD
6	VENTILATEURS EXTRACTEURS ENDUCTION
1	MACHINE A DEPOUSS BALASPR T 780
3	ELECTRO POMPES MOUVEX
1	TRANSPORTEUR
1	MASSICOT HEROLD TYPE 88 L N 5204
1	FOREUSE HANG TYPE 106 DTK N 90642
1	MASSICOT HEROLD TYPE 88 L N 5206
1	MELANGEUR RAYNERIE
1	ENSEMBLE AGITATEURS- TIGES- MANCHON
1	PLAFONNIER GAMAIN
2	TREMIES JOURNALIERES
1	GRATTEUR AVEC TREMIE
1	ENSEMBLE DE BASCULES TRAYVOU
1	SURPRESSUER
2	TREMIES PATISSIERES
1	CUVE 1500 L. AVEC ACCESSOIRES
1	ARMOIRE COMPOSITION ET ACCESSOIRES
2	MELANGEURS
1	MONTAGE ET REGULATION LODIGE
1	SKIP DE REPRISE
1	MODIFICATION ARMOIRE WERNER
1	MELANGEUR OUVERT
1	TRANSPORTEUR VERS FILTREUSE
1	FILTREUSE
1	DETECTEUR DEFERISEUR
1	MONTAGE ET RACCORDEMENT FILTREUSE
1	CHAINE DISTRIBUTION PIGMENTS
1	REGULAION FILTREUSE
1	CALANDRE 810 X 2200
1	OSSATURE SUR ENROULEURS
1	VENTILATION MOTEURS
1	MONTAGE CALANDRE
1	ENREGISTREMENT TEMPERATURE DE REGULATION

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
2	LOTS RACLES LISIERES CHAUDES
1	ROULEAU DOUBLE ARTICULE
1	PLATEFORME DE TRANCANEUR
1	ROULEAU DECOLLEUR
1	FIN DE LIGNE
1	PRECHAUFFAGE DU PAPIER
1	EMBARREUR DOUBLE
1	DISPOSITIF DE METRAGE DU PPV
1	PUPITRE BANDE TRANSPORTEUSE
1	MODIFICATION TAPIS ALIMENT.CALANDRE
1	MANULIFT
1	ENSEMBLE CASIERS STOCKAGE CYLINDRES
1	TABLE DE CONTROLE TIMPERLAY
1	BALANCE LOMARGHY
1	SOFRANIE
1	MONTAGE GAINE
1	UNITE RECTIFICATION DES GRAINS
1	DEPOUSSIERAGE POSTE DE SABLAGE
1	VCU BLAST
1	GRAINEUSE N.2
1	ENROULEUR MONOMATIC
1	ENROULEUR MONOMATIC
1	ENSEMBLE MANDRINS PNEUMATIQUES
2	DISPERSEURS TEMEC
1	ENSEMBLE MATERIEL LABORATOIRE
1	ENSEMBLE D'ASPIRATION
1	TABLE DE CONTROLE TIMPERLEY
1	ENSEMBLE GAINES D'ASPIRATION
4	DISPENSEURS CUSAG MAJOR
1	MODIF.ASPIRATION LISIERES S/USIMECA
1	ACCUMULATEUR
1	ENSEMBLE PRESSE A DECHETS
1	GENERATEURS GL 20G 1511 DALIC
1	OSCILLOSCOPE DOUBLE FAISCEAUX UNITRON
1	TRICONTROLE TYPE 198 AP CIMEL
1	AFFUTEUSE COUTEAUX FORGES DE VULCAIN
1	ECHAFAUDAGE TUBULAIRE TYPE GAZELLE PR120
1	ETUVE A VENTILATION
1	BATTEUR MELANGEUR P 5
1	THERMOSTAT LAUDA REF 1150
1	BALANCE 3752 S.FRANIE
1	ENSEMBLE EXTINCTEURS
1	MATERIEL INSONORISATION LABORATOIRE
1	ENSEMBLE SUPPORTS POUR INFRA-ROUGES
1	FOUR A NOUFLE 3 KX TYPE HR 170 HERAEUS
1	MELANGEUR WERNER
1	EMARGEUSE USIMECA
1	CYLINDRE ENCREUR AVEC BAC A COLLE
3	ENSEMBLES TRANSPORTEURS TYPE AR/7
1	MODIFICATION CALANDRE
1	EQUIPEMENT ASPIRAT ROGNURES EMARG CALAND

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
2	DISPOSITIFS ELIMIN CHARGES ELECTOST
4	PLAQUES TOURNANTES
2	VENTILATEURS DS 50
1	ROTATIVE SUPER ATLANTA
1	ROTATIVE SUPER ATLANTA
1	MANDRIN KD
1	GRAINEUSE N.4
1	ENROULEUR COMPACT TYPE PRC 80
6	BROCHES PNEUMATIQUES N 552/E/618
1	DISPOSITIF SUPPR DETECTEUR PHASES
2	COMPTEURS ELECTRONIQUES
1	COFFRET ROTOTEC
1	PRESSE MANUELLE ST3 PERSONER
5	STOCKEURS 12 ROULEAUX
1	DECHIQUETEUSE TYPE 1A550
1	TOUR CHOLET N.13228
1	MELANGEUR MIXAL MR 40
1	AGITATEUR LABO TURBOTEST
2	CAPTEURS ARTICULES TYPE CA 1000
1	THERMOSTAT A CIRCULATION
1	BALANCE SARTORIUS 1KG
1	AQUAMETRE BAABENDER MEESTECHNIK
1	DECHIROMETRE MOD ED 01 N.766
3	PAILLASSES
1	TAMIS INOX
1	ALIMENTATION AEROTHERMES
1	BACHE ALIMENTAIRE
1	DECONCENTRAT AUTOMATIQUE CHAUDIERES
1	DEPOUSSIEREUR GYRCOINE
1	CANALISATION CHAUFFAGE
1	INSTALLATION DE CHROMAGE
1	POSTE POLISSAGE TYPE P90 AVEC ACCESS
1	PRESSE PLAN 10411
1	COLONNE DE TABLEAU TM7
1	MASSICOT FL 115
2	CLOUEUSES MARK III
1	MASSICOT AVEC TABLE KREFELD
1	MASSICOT AVEC TABLE HANS SCHILING
1	TABLE DE VISITE
1	FOREUSE POUR ASSEMBLAGE COLLECTIONS
1	AGRAFEUSE LOCHSTANZE
1	ETIQUETEUSE GM
1	GROUPE ELECTROGENE AUTOMATIQUE
1	POROSIMETRE LHOMARGY
1	PLIGNOMETRE DOITEAU
1	MICROSCOPE
1	DEMINERALISATEUR EAU AVACOR
1	MELANGEUR POUR PIGMENTS
1	SORBONNE AVEC GUILLOTINE
1	IMPRIMEUSE FLEXO DESTOUCHE
1	CARROUSEL A ROULEAUX SCHNEDER

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

(20

QUANTITE	LIBELLE
1	AFI.VISSEUSE ACHAPEAU VL1
6	SIEGES ASSIS DEBOUT POUR CARROUSEL
4	PISTOLETS 9741401
1	VENTILATION MOTEUR CALANDRE
1	AFI.ENROULEUR MONOMATIC GDE LARGEUR
1	W L SUR HOLWEG
1	FIFE SUR HOLWEG 1
1	AFI.MODIF.STOCKAGE CYLINDRES
7	AFI..CONTRE PARTIES PPV
1	AFI.AGITATEUR AIR MANUGYR
1	AFI.TRONCONNEUSE ULTRA C81
1	MEULEUSE ANGULAIRE BOSCH
1	HYGROMETRE TYPE PR1
1	CISAILLE
1	AFI.TABLE MONTAGE LUMINEUSE
1	AFI.MICROSCOPE MESURE PROF ET LARG
1	AFI.MOTO MELANGEUR DYNABLOC
6	CUVES POUR MELANGER SOUS VIDE
1	TOUR A RECTIFIER LES CONTREPARTIES
1	AFI IMPRIMEUSE TYP.N.1
1	PRESSE A EMPREINTES HYDRAULIQUES TES/S
1	PLATE FORME PM
1	APPAREIL PACKPAL ET ACCESS
1	MACHINE CLOUER CATALOGUES BOHN KRUSE
1	MACHINE IMPRIMER FLEXO SCHIAVI
1	AFI VISIONNEUSE TV POUR MACHINE A IMPR
18	AFI FILTRES A ENCRE GRYMILLS
12	AFI POMPES A ENCRE SPANDAU PK 531
2	CADRANS RECEPTEURS TEP
1	STOCKAGE CYLINDRES IMPRESSION
1	SYSTEME TRONCONNAGE HOLWEG 4
7	CONTREPARTIES
1	DUCTEUR STANDARD ET SUPER
1	FRAISEUSE GAMBIN TYPE 1 M
1	DUROMETRE 2WICK TYPE 3114
1	DUROMETRE 2WICK TYPE 3116
1	APPAREIL PORTAT LECT TEMPERAT AVEC SONDE
1	MICROMETRE DE POCHE M 101
1	PALONNIER
1	CAISSE A DECHETS
1	PINCE CASCADE 25CB AVEC ADAPT
1	CAISSE A DECHETS
1	TACHYMETRE PORTATIF TYPE 2200
1	DOUBLE METRE LECT CORRIG POUR GRAINS
1	DUROMETRE TR 2 40 200 MB
1	AFI DETECTEUR DE PARTICULES METAL.C2
1	CIRCUIT TV CALANDRE
1	ECHAFAUDAGE TYPE JUNIOR J 145
1	DIGI CONTROLE CDA 4000121501
1	PECCEUSE SENSITIVE ME 22G
1	APPAREIL MESURE LISSE BECK 33811

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	DYNAMOMETRE DM 02 P
1	ASPIRATEUR TEXIM 6 AVEC ACCESS
3	MICROMETRES
1	MICROTEST MESURE COUCHE CUIVRE
1	MICROMETRE D'EPAISSEUR LHOMARGY MI 03
1	PANNEAU POSE FIXE MI8
1	AMELIORATION MASSICOT HEROLD
1	ENSEMBLE ALIMENTATION TREMIE
1	SONAR ENDRESS HAUSER
1	DISPOSITIF FREIN HYDRAUL DEROUL CALANDRE
6	VISCOSIMETRES CYBERVISCO N
1	HELIOSTAT 270 POUR HOLWEG
6	POMPES A IMMERSION SPANDAU
2	CAPOTAGES TETES H3 H4
6	MANDRINS VIROLES H3 H4
6	POMPES A IMMERSION SPANDAU PKS31 H1 H2
6	VISCOSIMETRES CYBERVISCO TYPE NG
3	MANDRINS EXPANSIBLES TYPE D 70
1	EXPLOSIMETRE MINICAM TG
1	PLIEUSE A MAIN
1	ATTACHES AT DYNAMOMETRE LHOMARGY DM 2P
1	MACHINE A DECOUPER JOINTS KLINGER
1	ECONOMISEUR ENERGIE CSC
1	ECONOMISUER BABCOCK FM 943
5	REFLECTEURS ETANCHES REPS 465
2	VOLTMETRES DIGITAUX DINELEC
6	ETINCTEURS MAIP AUTOMAT
2	EXTINCTEURS ROULABLES LE NEVE TYPE 150R
1	EQUIPEMENT PINCES POUR CHARIOT ELEVATEUR
1	POTENCE D'ATELIER TYPE MURALE 250 KG
1	MODIFICATION TABLE DALIC
1	MODIFICATION ENCRAGE DESTOUCHES
1	POMPE BROYAGES COMPOSES
1	RECTIFICATION DOUBLEUR ACIER
6	VISCOSIMETRES H1
1	DEPLACEMENT EMARGEMENT LISIERES G13456
1	MACHINE A FORMER LES CP
2	COMPTEURS DIGITAUX SUR G3 G4
3	CONTREPARTIES
1	CONTREPARTIES
1	CONTREPARTIES
1	CONTREPARTIES
2	CONTREPARTIES
2	EMBALLEUSES MAF
2	MACHINES MISE EN SACS
4	ETIQUETEUSES
1	TETE FLOTTANTE ROULEAUTEUSE HOLWEG
1	ENROULEUSE HOLWEG NON STOP
1	REFLECTOMETRE
1	EXTINCTEUR CALANDRE
1	BASCULE PESAGE CYLINDRES 0 A 100 KG

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	OPACIMETRE
1	MACHINE ELECTRONIQUE DY 20
1	PYROMETTRE OPTIQUE INDUSTRIEL IRCON
2	TABLES 1900X700
2	TABLES 1900X700
1	ETANCHEITE LODIGE
1	GRAIN CALANDRE
1	REGULATION TEMPERATURE GRAINS
1	MACHINE A COUPER LES TUBES CARTON
3	ENROULEURS MONOMATIC
1	DOUBLEUR CALANDRE
1	PASSERELLE
1	DEROULEUR MONOMATIC
1	DEROULEUR MONOMATIC
1	DEROULEUR MONOMATIC
1	DEROULEUR MONOMATIC
1	PASSERELLE H 4
1	DESYNCHRONISATION DES TETES 1 ET 6
1	DESYNCHRONISATION DE LA TETE 1
6	VISCOSIMETRES
2	CONTREPARTIES
1	CONTREPARTIES
4	CONTREPARTIES
3	CONTREPARTIES
2	CONTREPARTIES
1	MELANGEUR SUR RAIL
1	K CONTROL COATER
2	ECHELLES POUR STOCKEURS
2	DETECTEURS DE RACCORDS
1	POSTE A SOUDER SAFARC 4 250
1	POSTE A SOUDER SAUVAGEAU RACR 160
1	MICROMETRE ROCH 222 C 308 B
1	SCIE SAUTEUSE BOSCH TYPE 1577
1	TOUR PARALLELE OCCASION GORNATI
1	APPAREIL TIMPERLEY
1	ENREGISTREUR KIENZLE
1	ASPIRATEUR POUR ATELIER VERIFICATION
1	ARMOIRE A PLANS ALPIA
2	SIEGES POUR VERIFICATION
1	PUPITRE DE COMMANDE MI 9
6	TETES IMPRESSION MI 9
1	FOUR MI 9
1	ENROULAGE MI 9
1	PASSERELLE MI 9
1	SYSTEME DE REPERAGE AUTOMATIQUE MI 9
1	EQUIPEMENT CYBERVISCO TYPE NO 15 MI 9
1	MARTEAU ELECTROPNEUMATIQUE
66	BASSINES ET ACCESSOIRES
1	APPAREIL KIENZLE SUR H4
1	INSTALLATION DE BROSSAGE S/H5
1	STOCKAGE VIROLES

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	MACHINE A MONTER LES RACLES
6	SUPPORTS DE RACLES ROBUSTES
6	SUPPORTS DE RACLES ROBUSTES
1	TETE DESYNCHRONISEE
1	PANNEAU INFRAROUGE SUR G4
1	CADRAGE LATERAL SUR G3
6	CONTREPARTIES
1	CONTREPARTIE
2	CONTREPARTIES
1	MELANGEUR POUR VERNIS AVEC RESERVOIR
1	GRAUFREUSE
1	MACHINE A POSITIONNER LES ROULEAUX
1	MODIFICATION ETIQUETEUSE GUSAG
1	MACHINE A DECOLLER LE PAPIER PEINT
1	CLASSEUR A DOSSIERS SUSPENDUS
1	APPAREIL DE RETOUCHE CYLINDRE IMPRESSION
6	MACHOIRES DE RACLE MI 9
10	DIFFUSEURS ENCRES MI 9
1	APPAREIL DE CONTROLE D EPAISSEUR
1	MELANGEUR SOUS VIDE DRAIS
8	CYLINDRES GRAINAGE
3	CYLINDRES GRAINAGE
1	CYLINDRES GRAINAGE
2	CYLINDRES A CANAUX FORES
1	INTEGRATION DU CNDITIONNEMENT SUR G2
1	TRANSFORMATION G2 EN DUPLEXEUSE
1	APPAREIL KIENZLE
1	CONTREPARTIES
1	APPAREIL KEINZLE
1	APPAREIL BENDTSEN MODELE 6
2	SIEGE ATELIR HAUT VINYL NOIR
2	SIEGE ATELIER HAUT VINYL NOIR
6	TETES IMPRESSION MI 9 COMPLEMENT
1	FOUR MI 9 COMPLEMENT
1	PUPITRE DE COMMANDE CPLT MI 9
1	PASSERELLE MI 9 COMPLEMENT
6	ARBRES PORTE CYLINDRES MI 9
1	TURBO AGITATEUR P2C MORITZ
1	CYLINDRE REFROIDISSEUR FINAL MI9
1	GRAIN
1	GRAIN
1	REMPLACT VACUBLAST
1	THERMOHYGROGRAPHE
1	BASCULE DIGICUBE
1	APPAREIL IGT
1	COMPTEUR D PRECISION CALANDRE
1	DISTRIBUTION ELECTRIQUE U2
1	INSTALLATION HS
1	COMPTEUR KIENZLE SUR H3
1	BOBST POUR H3
1	DISTRIBUTION ELECTRIQUE U2

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	GRAINEUSE SCHIAVI
1	INSTALLATION G7
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	ASPIRATION SUR MELANGEURS
1	MACHINE A FERMER LES BOITES CARTON
4	MACHINE A ETIQUETER
1	MACHINE DYNAFIL
1	IMPRIMEUSE HS
1	GAUFREUSE G7
2	CHAISE VISITEUR
2	SIEGE ATELIER
1	JTZ MELANGEUR SOUS VIDE
1	BASCULE TMA
1	ETUVE POUR CONTROLE GRAINAGE CHIMIQUE
1	TABLEAU POSE POUR SCOPE
2	CYLINDRE GRAINEUR
2	CYLINDRE GRAINEUR
2	CYLINDRE GRAINEUR
1	APPAREIL BENDSTEN CONTROLE RUGOSITE
2	PLAFONNIER GAMAIN
1	MACHINE A LAVER LES RACLES
1	DISPOSITIF DE CADRAGE AUTOMATIQUE
1	PANNEAU INFRAROUGE S/G2
1	PLAFONNIER GAMAIN
1	MATERIEL TRAITEMENT DES EFFLUENTS
1	APPAREIL KARCHER NETTOYAGE A LA VAPEUR
1	MINI BRILLANCEMETRE ERICHSEN
1	EXTRACTEUR HYDRAULIGE
1	ENSEMBLE BARRES DE RETOURNEMENT
1	ENSEMBLE COUPE LISIERE
1	PANNEAU INFRAROUGE S/G3
1	DESYNCHRONISATION TETE 1 ET 6 S/H5
1	AUGMENTATION VITESSE CALANDRE
1	REGULATION TEMPERATURE S/G5
1	MACHINE A POSER LES NOTICES
1	EMARGEUSE SCHIAVI
1	DECOUPE LISIERE S/HALLEY
1	ENROULEUSE S/G1
1	ENROULEUSE S/G2
1	ENROULEUSE S/G3
1	ENROULEUSE S/G4
1	ENROULEUSE S/G5
1	EQUIPEMENT ASPIRATION ROGNURE S/H5
1	EQUIPEMENT ASPIRATION ROGNURE S/G7
1	BANDEROLEUSE AT.U1
1	BANDEROLEUSE AT.U2
1	MARQUEUSE
1	CONTREPARTIE CARTON
1	CONTREPARTIE ACIER

QUANTITE	LIBELLE
1	CONTREPARTIE CARTON N[63
1	CONTREPARTIE CARTON POUR GRAIN CANNAGE
1	CONTREPARTIE CARTON
1	CONTREPARTIE CARTON N[57
1	MELANGEUR POUR POSTE TMA
1	MACHINE RENZMANN LAVAGE IMPRESSION
1	GRAIN
2	GRAINS
1	MACHINE A EMBALLER MAF
1	DISPOSITIF RETOURNEMENT DES ROULEAUX MAF
1	FOUR DE RETRACTION MAF
1	ENCEINTE THERMIQUE SERVATHIN
2	RETOURNEURS BANDES MI9 POUR PREENCOLLAGE
1	CAMERA VIDEO THOMSON MI9
3	GRAINS
5	GRAINS
3	GRAINS
1	GRAIN
1	GROUPE DE DOSAGE P/PESAGE ECEPOX
1	ENREGISTREUR KIENZLE
1	DESYNCHRONISATION TETE 1 ET 6 S/H5
1	DEMONT.REMONT.S/H5 DEROULEUR MONOMATIS
3	MANDRINS POUR ENROULEUR H5
1	DEROULEUR
1	ASPIRATION SOLVANTS/MANDRINAGE
1	DECOUPE LISIERE
1	ACCUMULATEUR
1	ENROULEUSE FRASTAN
6	TETES D'IMPRESSION SERIGRAPHIQUE
1	UNITE LAVAGE CADRES + RACLES
1	FOUR STORKK
1	INSTALLATION DE REFROIDISSEMENT
1	SPECTOPHOTOMETRE
1	ENSEMBLE APPAREILS DE PESEE
1	K CONTROL COATER
1	BROSSAGE DEPOUSSIERAGE
1	AMELIORATION FOUR H3 TETE N°6
1	SYSTEME DE COUPE S/G4 V1
1	CHARIOT SUPPLT PORTE VIROLES H5
1	MODIF COMPTEUR KIENZLE H3 N°83003145
1	MODIF COMPTEUR KIENZLE H4 N°81003093
1	ETIQUETEUSE ELECTRONIQUE MAF
1	EMBALLEUSE MAF S/G4
1	EMBALLEUSE MAF S/G7
20	EXTINCTEURS
1	POSTE FIXE COZ
1	MODIFICATION PASSERELLE
2	CONTREPARTIES
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE N°65
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE N°101
2	AGITATEURS MANUGYR
1	APPAREIL DE CONTROLE DE DIAMETRE ARCHETO
1	BALANCE METTLER 16000 6
1	MELANGEUR LESCUYER
1	EMBALLAGE PALETTES PAR FILM PVC
1	BALANCE 121006 LABO USINE
1	CAPTEUR DE FORCE 500N
1	CYCLOPS 33 DE MONOLTA/LAND
1	GRAIN
1	GRAIN
1	GRAIN
1	GRAIN
4	GRAINS
2	GRAINS
1	GRAIN
17	GRAINS
1	K CONTROL COATER
1	TABLE MOVEX
2	SUPPORT TAPIS DE RETOUR SUR FOUR
1	ETUVE TYPE P79
1	CABINE DE LAVAGE SAB MODELE 2
1	APAREIL TYPE LUF
1	TAMBOUR CHAUFFANT P/LISSAGE H3
1	CONTREPARTIE
15	PLAQUE ELECTROFORME
12	PLAQUE ELECTROFORME
6	TETES D IMPRESSION COMEXI
1	ENROULEUR COMEXI
1	POMPE POUR STABILISANT PP 31
10	CONTREPARTIE
1	EMBALLEUSE MAF ROLLENPACKER
3	EMBRAYAGE PNEUMATIQUE
1	CABINE CHAUFFAGE DINP
24	RESERVOIRS ENCRES
1	PESE PALETTE
1	PASSERELLE
1	CONTREPARTIE
1	EMBALLEUSE MAF S/G2
1	EMBALLEUSE PPV/SO VON ROLL
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	MELANGEUR TEMEC 1000L
1	ROULEAUTEUSE FRASTAN
1	ROULEA UTEUSE FRASTAN
1	CHARIOT RECHANGE POUR HALLEY

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	MODIFICATION ACCUMULATEUR
1	REGULATION CHAUFFAGE PYROMAT
1	APPAREIL KIENZLE
1	POMPE F450
1	PASSERELLE
1	ASPIRATEUR PHILIPS
1	POSE CARTERS
1	PORTIQUE POUR DEROULAGE
1	CISAILLE
1	PALAN PK 5N2
1	PALAN PK 5N2
1	AUTOMATISATION PONT GERBEUR
1	EMBALLEUSE MAF S/G3
1	FILTREUSE BERSTORFF
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	CONTREPARTIE
1	MONTAGE IMPRIMEUSE
1	MONTAGE GAUFREUSE
1	MONTAGE COUPE LISIERES
1	ACCUMULATEUR
1	PANTIN
1	MONTAGE FOUR
1	MEMOIRE STATIQUE S/H5
1	TETE DE LECTURE POUR DECOUPE LISIERES
1	ROULEAUTEUSE FRASTAN S/G5
1	ENCOLLEUSE SAUERESSIG S/G7
1	DESYNCHRONISATION TETES S/STORK
1	REFROIDISSEUR D'EAU
1	VISCOSIMETRE DIGITAL
42	PAILLASSES DE LABORATOIRE
1	DECOUPEUSE CIRCULAIRE D'ECHANTILLONS
1	FOUR THERMOFIXEUR LTF
1	MONTAGE POMPE STABILISANT
1	REGENERATEUR SOLVANT
1	COMPTEUR KIENZLE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	MAT. POUR CHARIOT FENWICK
1	INSTALLATION ASPIRATION S/TETE HELIO
10	PANNEAUX DE SECURITE
7	FILETS DE PROTECTION S/PONT GERBEUR +CAD
1	COMPLEMENT PONT GERBEUR 2 EME PHASE
1	MESUREUR EPAISSEUR CALANDRE
1	DOUBLAGE POLYESTER S/G2
1	GAUFREUSE
1	FOUR SECHAGE
1	COUPE LISIERES
1	MONTAGE IMPRIMEUSE
1	ENCARTEUSE
1	MATERIEL POUR CADRETTES

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	PANNEAU INFRAROUGE
1	APPAREIL DE SURFACAGE WETTABILITY TESTER
1	NERTAJET ZIP
1	TRONCONNEUSE A MEULE
1	REPARATION GROUPE SECOURS
3	PROJECTEURS
1	ANALYSEUR ENERGIE
1	BANC SCIE POUSSE BUCHE
1	PERCEUSE ELECTROPNEUMATIQUE
7	MANDRINS
1	MT3 ENGINS DE MANUTENTION
1	MT3 TETE D ENDUCTION
1	MT3 TUNNEL DE PREGELIFICATION
1	MT3 IMPRESSION
1	MT3 FOUR EXPANSION
1	MT3 CALANDRE LISSEUSE GRAINEUSE GAUFREUS
1	MT3 REFROIDISSEURS
2	JAUGE SONDE DE MESURE SICK
1	ROULEAUTEUSE GDE LARGEUR FRASTRAN
1	UNITE TRAITEMENT DES FUMEES MT3 MONSANTO
1	MICROMETRE MI 21 FAIBLE CHARGE
1	ENSEMBLE REFRIGERATEUR A COMPRESS QUIRI
4	CUVES POUR PREPARATION ENDUITS LEVEILLE
1	ENSEMBLE MELANGEUR EMPATEUR CALANDRE
1	INSTALLATION ASPIRATION FILTRAT EMPATEX
1	ENSEMBLE DE FILTRATION FENWICK
1	VECTRA 72450 AF COMPLET HP EV. ACCESSOIR
1	RHEOMETRE RHEOMAT 115 1588 AV. ACCESSOIR
1	GRAIN
1	GRAIN
1	GRAIN
1	CONDITIONNEMENT MT3 - CY
1	MACH. A ECHANTILLONNER SCHOLLER
1	MACH. A ECHANTILLONNER SCHOLLER
0	PANNEAU DE POSE ASPIRANT
1	PAILLASSE + CUVE INOX
1	BRULEUR
1	COMPTEUR KIENZLE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	MALETTE D'ENTRETIEN POUR KVD
1	CONSOLE
5	CAILLEBOTIS
1	ETIQUETEUSE HERMA
8	CELLULES + AMPLI /MATERIEL CONT. QUALITE
1	IMPRIMEUSE DESTOUCHE
1	ROULEAUTEUSE FRASTAN
1	DEROULEUR NON STOP / H6
1	ROLLENPACKER RP750+DISTIBUTEUR DE NOTICE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
3	BRULEURS
2	TETES DESYNCHRONISEES
1	REFECTION ELECTRIQUE S/H6
2	BALANCE METTLER
6	RACLES
8	CUVES CYLINDRIQUES
1	REGULATION TEMPERATURE GRAIN S/G2
1	BALANCE METTLER
1	APPAREIL MESURE TEMPERATURE
1	JAUGE DE BROYAGE
1	AGITATEUR CHAUFFANT MAGNETIQUE
1	PENDULE MURALE
1	MATERIEL POUR KCC 101
1	COMPTEUR DE TABLE
1	SYSTEME DEPLACEMENT LATERAL S/ENCOLLEUSE
1	CAMERA TV S/43
1	DISTILLEUSE
1	MANDRINAGE
3	STOCKEURS + 1 BAC LAVAGE
1	INSTALLATION DISTILLEUSE
1	BANC A CARACTERES HERMA
1	JEU DE RESISTANCES
1	MALAXEUR PLASTISOL
1	MACHINE A LAVER BACS PLASTISOL
1	MOTOREDUCTEUR
1	MONTAGE H6
1	FOUR TYPE K 600 POUR CADRETTES
1	COMPLT MT3 TUNNEL DE PREGEL
1	COMPLT MT3 IMPRESSION
1	COMPLT MT3 FOUR D'EXPANSION
1	COMPLT MT3 CALANDRE LISSEUSE GAUFREUSE
1	COMPLT MT3 COUPE TAPIS ENROUL. CONDITIO-
1	COMPLT MT3 TETES D'ENDUCTION
1	COMPLT MT3 TUNNEL DE PREGEL
1	COMPLT MT3 IMPRESSION
1	COMPLT MT3 FOUR D'EXPANSION
1	COMPLT MT3 CALANDRE LISSEUSE GAUFREUSE
1	COMPLT MT3 REFROIDISSEURS
1	COMPLT MT3 COUPE TAPIS ENROUL. CONDIT.
1	DECOUPEUSE C 2015
1	IMPR. SOLO PRINT POUR ETIQUETEUSES
1	CHARRIOT GERBEUR POUR CYLIN. D'IMPRES.
1	INSTALLAT. MAT.TEMEC 30 LITRES ADF 380V
4	GRAINS
1	GRAIN
1	GRAIN
1	GRAIN
1	GRAIN
1	ENROULEUR CY LEVEILLE
1	PERTHOMETRE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	MICROMETRE MI 21
1	K CONTROL COATER 101
1	BALANCE AT 200
2	BALANCES PM4600
1	COMPLT. MT3 TETES D'ENDUCTION
1	COMPLT. MT3 IMPRESSION
1	COMPLT. MT3 FOUR D'EXPANSION
1	COMPLT. MT3 REFROIDISSEURS
1	CPLT. MT3 COUPE TAPIS ENROUL. CONDITION.
1	CUVE POUR ENDUITS
1	ARMOIRE A OUTILLAGE
1	GROUPE MOTOPOMPE
1	STATION MOBILE DE REMPLISSAGE
1	COMPTEUR KIENZLE
1	MODIFICATION ENROULEUSE FRASTAN
1	PRISE CHARGE 2 SOURCES 85 KR
1	SECHEUR AIR COMPRIME
1	FOURNITURE ET MONTAGE HOTTE AMOV+ BAV.
1	CLE MONTAGE ET DEMONTAGE
1	EQUIPEMENT BOBST
1	INSTALLATION TRAITEMENT DES FUMEES
1	DEROULEUR CALANDRE
1	PUPITRE DE COMMANDE
1	GAUFREUSE G3 PPV EXPANSE
1	FOUR
1	BATI PASSERELLE
1	GRAINAGE CADRANT G5
1	RENOVATION H3
1	GAINE EXTRACTION G3
6	BACS A ENCRE 80 L
6	BACS RECEPTION ENCRES
1	VISSEUSE
1	2IEME BLOC GAUFREUR G7
1	MARGEUR PFANKUCH ASB 400 G
1	DECOLLEUSE PAPIER
1	RENOVATION H3
1	EQUIPEMENT THERMIQUE G2
1	CADRAGE ELECTRONIQUE H5
1	MANDRIU PORTE VIROLE H5
1	BASCULE PLASTISOL 1500 KG TYPE E
1	POMPE A VIDE S/MELANGEUR DRAIS
1	CLE A CHOC
1	APPAREIL TYPE MOITREX
1	LUNETTE FIXE POUR TOUR
1	MANDRIN
1	PERCEUSE HILTI TE 72
1	BALANCE METTLER
1	CEINTURE CHAUFFANTE
1	LAMPE UV 30 W
1	MICROMETRE D'EXTERIEUR
5	CODEURS

QUANTITE	LIBELLE
1	GRAIN
2	GRAINS
2	GRAINS
1	CONTRE-PARTIE
1	TRANSPORT SUR MATERIEL BOBST
1	POSE HOTTE EVACUATION DES FUMEES
1	VARIATEUR VNTA TYPE 4016
1	ENROULEUSE FRASTAN
1	TRAVAUX ELECTRIQUES G7 2éme BLOC GAUFREU
1	ENROULEUSE FRASTAN
1	PREETUDE REFECTION ELECTRIQUE H5
5	CODEURS
6	PORTE RACLES
1	TABLE D'ASPIRATION
4,000	TUBES CARTON
1	TABLE D'ASPIRATION
1	TABLE D'ASPIRATION
1	SYSTEME DE COUPE BORDURES
1	POMPE A FUTS
1	CONTROLEUR MAN X TOP + ACCESSOIRES
1	CONTROLEUR MAN X TOP
1	PONT BASCULE PRECIA
6	POMPES SERIE 300
1	CHEMINEE SUR FOUR
1	VENTILATEUR
1	REMISE EN ETAT EXTRUDEUSE BERSTORFF
1	TETE D'ENDUCTION SUR G3
1	ENSEMBLE SUPPORT DE RACLES
1	ENROULEUR
6	ENSEMBLES ARBRES ET FLASQUES
12	ENSEMBLES MONTAGE VIROLES SUR H3/H4
1	CAMERA TAV 1031
1	PANTIN
1	PANNEAU INFRAROUGE/EQUIPEMENT THERMIQUE
1	POLISSEUSE 1300
1	VARIATEUR VNTA TYPE 4009
1	GRAIN H12941
2	GRAIN PETITE TOILE
1	JEU D'ENGRENAGES
250	CARCASSES
1	TRAME 10L
1	TRAME 20L
1	VISCOSIMETRE DIGITAL
1	ENSEMBLE DE SUPPORTS DE BOBINES
1	MODIF PONT GERBEUR GRAINAGE/GROSSES BOBI
1	ADAPTATION MACHINE A LAVER
1	ADAPTATION MACHINE A LAVER
20	VANNES SUR CUVES DRAIS
1	ENSEMBLE DE MANUTENTION SUR DRAIS
1	DERIVATION DE BANDES
1	TAPIS ACCUMULATEUR

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	TAPIS DE TRANSFERT
1	CABINE T.M.A
1	MODIFICATION TECMO
1	MODIFICATION TECMO
1	MODULE DE DERIVATION
3	ARBRES EXPANSIBLES
5	CYLINDRES SUR ENROULEURS
1	SYSTEME DE PRELEVEMENT PVC/MELANGEUR
1	MODIF RACLAGE LISIERE CALANDRE
100	SUPPORTS BOBINES
1	IMPLANTATION TECMO
3	MANDRINS EXPANSIBLES
1	MODIFICATION REFROIDISSEURS METIER 3
1	MODIFICATION FOUR METIER 3
1	ADAPTATION BATI PASSERELLE PORTIQUE MET3
1	ADAPTATION FOUR METIER 3
1	ADAPTATION REFROIDISSEUR METIER 3
1	ADAPTATION CONDITIONNEMENT METIER 3
1	TOUR TCF
1	ADAPTATION IMPRESSION
1	K CONTRO COATER
1	TENDEUR SERTISSEUR POUR FEUILLARD
1	FILET DE PROTECTION
1	GENERATEUR MOBILE
12	SAMMODES TFH 122
6	SOCLES PRISES DE COURANT
1	GENERATEUR MOBILE
1	MANDRIN ALLEGE
1	PONT DE CHARGEMENT
1	MARGEUR PFANKUCH ASB 400
2	SUPPORTS PIV
1	ENSEMBLE DE 16 PIECES POUR MACHINE A ECH
2	VARIATEURS COMPLETS
14	PIGNONS DIVERS
1	SUNTEST CPS
4	PERCEUSE HITACHI
1	MODIFICATION TETE D'IMPRESSION
1	MODIFICATION TENSION CONSTANTE
1	ENROULEUSE FRASTAN
1	MACHINE A ECHANTILLONNER TECHNOPRESS
1	SYSTEME DE DECOUPE DE FRISES
1	COMPLEMENT RENOVATION ELECTRIQUE
1	COMPLEMENT RENOVATION ELECTRIQUE
1	POMPE STABILISANT
1	MELANGEUR DRAISS
2	POMPES F416
1	ROBINET A BOISSEAU
1	COMPLEMENT INSTALLATION ELECTRIQUE H5
12	BALADEUSES
1	INSTALLATION POTENCE
2	BACS DE LAVAGE

QUANTITE	LIBELLE
1	CHEMINEE D'EXTRACTION S/MACHINE A LAVER
1	MONTAGE A ALVER
1	INSTALLATION MALAXEUR
1	ALIMENTATION PLASTIFIANT U2
1	COMPLEMENT MODIFICATION PONT GERBEUR
1	CAMERA SUR G5
1	COMPLEMENT VISCOSIMETRE
1	GRADATEUR THYRITOP
1	COMPLEMENT MODIFICATION FOUR
1	MISE EN ROUTE CADRAGE SUR METIER 3
1	COMPLEMENT INSTALLATION ENROULEUR NON ST
1	MODERNISATION PESAGE SUR TREMIE
6	ENCRIERS + BACS
10	ENSEMBLES DE PALIERS
12	VERINS
1	COMPLEMENT POLISSEUSE
1	BOULONNEUSE D'ANGLE
2	REGARNISSAGE CYLINDRE PRESSEURS
1	COMPLEMENT PARTIQUE SUR TECMO
1	TOURET A MEULER
1	PRESSE HYDRAULIQUE
1	PERCEUSE SANS FIL
2	PERCEUSES + BATTERIES
1	MEULEUSE
1	POMPES JZ 23
1	ASPIRATION
2	EXTRACTEURS DE FUMEES
1	ADAPTATION NOUVEL INCINERATEUR
1	RELAIS COMMANDE BIMANUELLE
1	CHARIOTS + PALANS
1	BALANCE METTLER
800	TUBES CARTONS AVEC COUVERCLES
1	SOURCE CESUIM
12	BACS GERBABLES + CHARIOTS
1	POTENTIOMETRE
1	CHASSEIS CORDON MODULE/MAT CEGELEC
1	VARIATEUR
1	REGULATEUR + ACCESSOIRES
1	DISTRIBUTEUR D'ETIQUETTES
1	GROUPE DE DETARTRAGE
1	INSTALLATION SCHOLLER
1	REMPLACEMENT CHAMBRE GK 50
1	COMPLEMENT RESEAU TUYAUTERIE
1	COMPLEMENT ADAPTATION IMPRESSION
1	COMPLEMENT RESEAU DE VENTILATION
1	COMPLEMENT INSTALLATION ELECTRIQUE
1	COMPLEMENT ADAPTATION CONDITIONNEMENT
13	MANDRINS ENROULEUR
2	METALLISATION ROULEUX A TRACTEURS
1	GUIDAGE FIFE
60	CONES POUR MANDRINS

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	PORTE VIROLE
1	TUBE POUR DEROULAGE
1	CERCLEUSE
1	GRAIN 9677
1	GRAIN 9680
1	GRAIN 9681
1	GRAIN MINERAL 9934
2	CYLINDRE ACIER
2	ENGRENAGES
1	GRAIN 9938
1	GRAIN 9941
1	GRAIN 20002
1	GRAIN 9944
1	GRAIN 9961
1	GRAIN 9939
1	GRAIN 9932
1	GRAIN 9676
1	GRAIN 9679 PPV N4
1	GRAIN 9218 N2
1	GRAIN 9805
1	GRAIN 9806
1	GRAIN 9678
1	CONTREPARTIE DESSIN N 9678
1	DOUBLEUR CALANDRE
1	PERTHOMETRE
1	CONTREPARTIE CALANDRE
6	ARBRES DE VIROLES
4	CUVES POUR PLASTISOLS
1	GRAIN PLAN 11817 REP 5
1	CONDITIONNEMENT
1	CONTRE PARTIE LISSEUSE
1	TAMBOUR CHAUFFANT /G 5
1	SPECTROCOLORIMETRE
1	MICRO PC PRO SX16
8	CYLINDRES 1300 X 675 - PLAN C11354
1	CONTRE PARTIE GARNISSAGE LISSEUSE M3
1	CYLINDRE PLAN A13810
1	EMBALLEUSE AUTOMATIQUE DE FRISES FRASTAN
1	BASCULE ELCTRONIQUE AQUALLIGATOR
1	SUPERVISEUR VIDEO / G 9
7	PRESSEURS
1	AMELIORATION FRASTAN GDE LARGEUR
1	CHARIOT P/GROUPE DE DETART. REF 15177761
3	CUVES POUR PLASTISOLS
5	TETES DE DECOUPE DE FRISES
1	MARGEUR PFANKUCH ABS 400 G
1	CUVE POUR PLASTISOLS
1	ALIMENTATION AUTOMATIQUE TRANSITUBE
5	MANDRINS PNEUMATIQUES
1	AUGMENTATION DIAMETRE BOBINES / ENROULEU
1	ROULEAUTEUSE FRASTAN

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	MARGEUR PFANKUCH
1	ETAU DE FRAISEUSE
1	JEU DE 12 MICROMETRES D'INTERIEUR
1	GUIDAGE FIFE / G 3
1	MOTEUR CALANDRE
1	REGULATION DE TEMPERATURE / H4
1	GROUPE CARRIER SUR CALANDRE
1	SYSTEME DE REPERAGE AUTOTRON 275
1	SYNCHROSCOPE 2150 MK2
1	MODIF PROGRAMME MEASUREX
1	PASSERELLE
1	POMPE FLUX F414NT
1	CAPTATION DE SOLVANT / SCHOLLER
1	SYSTEME DE REFROIDISSEMENT AIR DE CP/G2
1	ASPIRATION DE PLASTIFIANT / G2
1	POMPE ARO
1	GRAINEUSE EMERSON G9
1	MACHINE A FORMER LES CP
1	PASSERELLE / POUTRELLE P/FOSSE ENROULEUR
1	MARTEAU BURINEUR + BURINS
5	TETES DE DECOUPE FRISES
1	GRINDOMETRATYPE HEGMAN REF 608
1	APPAR. DE MESURE TELESC. STANLEY 1390906
1	MONTAGE ELCTRIQUE ASPIRATION DELTANEU
16	BOUTEILLES DE CO2
1	UNITE DE DEMINERALISATION DE L'EAU
18	ARBRES DE VIROLES
1	SONORISATION
1	PREFILTRE
1	VARIATEUR VNTA 4009
24	ENCRIERS TECMO
1	ASPIRATION / ROULEAUTEUSE
1	VARIATEUR
1	PYROMETRE
100	TONNELETS PLASTIQUES
1	ROULEAUTEUSE FRASTAN
1	AUGMANTATION DIAMETRE BOBINES/ENROUL. H3
1	THYRITOP IV DMD
1	INSTALLATION DU SUPERVISEUR VIDEO
1	MATERIEL ANNEXE METIER III
1	RECUPERATION EGOUTTURES
1	ASPIRATION
1	ETUVE HERAEUS
1	CYLINDRE REFROIDISSEUR
1	CYLINDRE REFROIDISSEUR
1	RATELIER POUR GRAINS ET C.P.
1	BATTERIE DE REFROIDISSEMENT
1	RECUPERATION CALORIES SUR INCINERATEUR
1	GUIDAGE FIFE SUR G4
1	METALLISATION CYLINDRE REFROIDISSEUR
1	GRAIN

QUANTITE	LIBELLE
1	GRAIN 300X790 ET C.P.604X790
1	GRAIN 1194X790
1	GRAIN GAUFRAGE
2	GRAIN GAUFRAGE
1	GRAIN GAUFRAGE
1	ENSEMBLE DE TENSION CONSTANTE
6	ENSEMBLE PORTE RACLE
1	AGITATEUR RAYNERIE
1	CLE A CHOCS
1	AMENAGEMENT PAILLASSE
1	ASPIRATEUR
1	HOTTE ASPIRATION SUR PRESSE A CLICHES
1	HOTTE ASPIRATION SUR SCHOLLER
12	BALADEUSES ECLAIRAGE TETE IMPRESSION
1	ENSEMBLE PANNEAUX CHAUFFANTS
1	COUPE LISIERE ERHARDT
1	RETOURNEUR ET CONVOYEUR
1	GROUPE AUTONOME DE SOUDAGE WEGA
1	FOUR EMERSON
1	PORTIQUE DEROULAGE
1	DECOUPE
1	ACCUMULATEUR
1	REFROIDISSEMENT A AIR
1	PANTIN PENDULAIRE
1	TUNNEL DE LAVAGE
1	CUVE POUR PLASTISOL COMPACT
1	TAMBOUR CHAUFFANT SUR H7
6	VISCOSIMETRE CONVERTEC
20	BAC GERBABLE
2	AGRAFEUSE BOSTICH
1	COMPLEMENT INSTALLATION G4
1	ECHANGEUR CHAUDIERE METIER III
1	SPECTROCOLORIMETRE CM2002
1	MINI BRILLANCEMETRE 507 M 75
1	GRAIN GAUFREUR 680 * 359
1	GRAIN 20712
1	GRAIN 20719
1	GRAIN 20709
1	GRAIN 20711
1	GRAIN 20710
1	FAISCEAU CONDENSATEUR
1	VARIATEUR
1	VARIATEUR
1	VARIATEUR
5	MANDRIN POUR TUBES CARTONS
1	GROUPE NOWA 6532/300
1	RECURERATION HUILE SUR FOUR
1	CYLINDRE RECHAUFFEUR LESCUYER
1	REBOUCHAGE FISSURES SUR GENERATEUR
5	PROTECTION DE PORTE D ASCENCEUR
1	POMPE CBSQ 10026 BN

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	REFECTION REDUCTEUR WERNER
1	COMPLEMENT AUTOMATISATION
1	BARRIERE IMMATERIELLE SICK POUR ASCENCEU
4	MOTEUR ENROULEUR
1	AUTOMATISATION
1	SYSTEME DECOUPE FRISES
1	COMPLEMENT TUNNEL DE LAVAGE
1	GRAIN
1	COMPLEMENT TAMBOUR CHAUFFANT
1	COMPLEMENT RECUPERATION CALORIES
1	COMPLEMENT TUNNEL DE LAVAGE
1	COMPLEMENT TAMBOUR CHAUFFANT
1	HOTTE D'ASPIRATION
1	FLUIDEX
1	COMPLEMENT HOTTE ASPIRATION CALANDRE
1	AUTOMATISATION PONT GERBEUR AVT IMPRESS.
12	MANDRINS ENROULAGE
6	VERINS SUR PORTE RACLE
2	K COATERS PNEUMATIQUES
1	TETE D'ENDUCTION STORK
1	TRAITEMENT DE FUMEE
1	DISTRIBUTEUR DE NOTICES PFANKUCH
1	FERMEUSE DE BOITES
1	SUNTEST
1	PANNEAU RADIANT
1	ADAPTATION PANNEAU RADIANT
2	GRAINS
6	GRAINS
4	GRAINS
1	GRAIN
1	CONTREPARTIE
1	GUIDAGE FIFE S/G4
1	ENREGISTREUR 1 CANAL N25018
1	BOULONNEUSE BOSCH
1	BAC A ENCRE + CHARIOT
1	CONTRE PARTIE EMERSON
1	MOTORISATION G4
2	BENNES A DECHETS
1	LECTEUR MAGNETO OPTIQUE SONY128 Mo
1	ASPIRATION DES FUMEES SUR CALANDRE
1	RESERVOIR D AIR POUR WERNER
1	RACCORDEMENT FLUIDES SUR MELANGEUR
1	GROUPE COMPRESSION AIR STAND 2HA 2 BIS S
1	RACCORDEMENT VAPEUR ET AIR COMPRIME
1	VENTILATION HOLWEG
1	INSTALLATION RESEAU AIR COMPRIME
1	RESERVOIR A AIR 1000 L A 10 KG
1	TUYAUTERIE GENERALE AIR COMPRIME
1	RESEAU AIR COMPRIME IMPRIMEUSES
3	CAPTATION FUMEE SUR GRAINEUSE
1	INSONORISATION EXTRECTEURS IMPRESSION

QUANTITE	LIBELLE
1	INSONORISATION DECHIQUETEUSE
1	FOSSE P/MACHINE A LAVER LES RACLES
1	ENSEMBLE TUYAUTERIE
5	POMPES ARO
6	SONDES DE NIVEAU
1	CPLT. S/ ENSEMBLE TUYAUTERIE 88013695
1	BREAK PEUGEOT 305 GL
1	CAMIONNETTE SIMCA
1	FOURGON CITROEN TYPE C35D RALLONGE 8CV
2	PONTS ROULANTS 15 T
1	POUTRE ROULANTE 1500
1	ENSEMBLE PALANS ELECTR. ET PNEUMAT.
1	ENSEMBLE MONORAILS SUR MACHINES
2	PALNS PNEUMATIQUES
1	ENSEMBLE MONORAILS D ALIMENTATION
1	CHARIOT ELEVAT ELECTR MULI 1200 KG
1	CHARIOT WFPN MLE 730032
1	CHARIOT ELEVATEUR FENWICK 1218 V
1	CHARIOT A FOURCHE FENWICK 722548
1	PONT GERBEUR
1	PONT GERBEUR
1	CHARIOT ANTIDEFLAGRANT ET POSTE CHARGE
1	CHARIOT FENWICK
4	PALANS PNEUMATIQUES
3	PALANS ELECTR MPB 500 KGS
1	MODIFICATIONS MONORAIL
4	PALANS ELECTRIQUES MLB 40
1	MONORAIL
3	CHARIOTS DJINN 15 TYPE 1582140
22	CHARIOTS PLATEFORMES M 3107 3407
30	CONTAINERS ROULANTS BC14
1	MACHINE OLBRICH
5	PALANS ELECTRIQUES
1	TRANSPALETTES 2T N.485048
1	AFI.MONTE CHARGE PPV 2T
1	TRANSPALETTES SAXBY 2T
1	AFI TRANSPALETTE MANUEL BT L2000B
1	CHARIOT ELEVATEUR JUNIOR LIFT 155TT90N9
1	PASERELLE ACCES PONT GERBEUR ET AMENAG
1	PASSERELLE ACCES PONT GERBEUR ET AMENAG
1	SYSTEME BLOCAGE MONTE-CHARGE
1	CHARIOT ELEVATEUR A PINCES
1	PALAN 2 TONNES
1	ELEVATEUR TELESCOPIQUE
1	CHARIOT TYPE 1550 E
1	SYSTEME ANTICOLLISION PONT ROULANT 15T
2	CHARIOTS TRANSBOBINES CONDUCT ACCOMPAGN
2	PLATEFORME ELEVATRICE
3	PALANS PNEUMATIQUES
1	BATTERIE 18 ELEMENTS
5	PLATEFORME ELEVATRICE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	TRANSPALETTE X20 56115
1	CHARIOT ELEVATEUR OMS 844323
2	TRANSPALETTES
1	PLAN EUROCHAINE 2 T
1	PALAN EUROCHAINE 2 T
1	CHARIOT MLE 821351
1	CABINE SOUPLE POUR CHARIOT ELEVATEUR
1	PROTECTION CHUTE BOBINE
1	TRANSPALETTE BT L 2000
1	CHARIOT BENNE SB1
1	PINCE A FUTS
1	CHARIOT BENNE
1	BENNE BASCULANTE
1	NACELLE TELESCOPIQUE MODELE BOXER 120MK2
1	BENNE BASCULANTE
1	CHARIOT BENNE
1	PLAN PNEUMATIQUE 500 KGS
1	PORTIQUE 500 DAN
1	BENNE BASCULANTE
1	BATTERIE
1	PORTIQUE
1	TRANSPALETTE ELECTRIQUE N°1
1	CHARIOT DE MANUTENTION TYPE T 20 * 38
1	CHARIOT DE MANUTENTION TYPE T 20 * 5
60	BOUCHONS AUTOMATIQUE TYPE XA 20
1	CHARIOT BENNE TYPE SB1 1500 L
44	PALETTES A 2 ENTREES GERBABLES
1	KIT FILET
1	TRANSPORT DES ENCRES U1.U2
1	TABLE ELEVATRICE
50	PALETTES A 2 ENTREES
1	BATTERIE 18 ELEMENTS
1	PORTIQUE SUR ENROULEUR
1	PALONNIER
1	TABLIER POUR FENWICK
1	PORTIQUE SUR TECMO
1	BASCULEUR A FUTS/CHARIOT A FOURCHES
1	TRANSPALETTE TIP
1	CHARIOT TRANSPORT RACLES U1 U2
1	APPAREIL DE LEVAGE LEVALAIR
1	POTENCE A FUTS
1	PORTIQUE ATELIER CHROMAGE
1	BATTERIE
1	BATTERIE
1	MOULE D'ECRITURE MD3
1	TABLE ELEVATRICE G3
3	CHARIOTS
1	BATTERIE 175 A/H
1	PONT DE CHARGEMENT
1	NIVELEUR DE CHARGEMENT HYDRAUL. HYMECA
1	PINCE POUR FUTS PLASTIQUES

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
5	CHARIOTS PORTE VIROLES
1	PALAN PNEUMATIQUE 500 KGS
1	PALAN POUR ENROULEUR
1	IMPRIM 180CPS HP2631B 2121A24525
1	IMPRIM 180CPS HP2631B N 2002A04536
1	INSTALLATION LIGNE PLANNING
1	DISQUE 132MO 7914ST N 2430E01554 + BANDE
1	DISQUE 132MO 7914ST N 2430E01037 + BANDE
1	HP 2392A -N 2437F15667
1	HP 2392A/304015/103 ECRAN + CABLE
1	HP 2392A -N 2505F38173
1	HP 2392A -N 2505F47403
1	HP 2392A -N 2437F22090
1	HP 2392A -N 2437F22121
1	HP 2392A -N 2437F22122
1	HP 2392A -N 2437F22093
1	IMP. FX 100 EPSON - N 58831
1	IMP. FX 100 EPSON - N 65138
1	HP 32450 B MINI HP 3000/37 XE 2503600472
1	IMP. NEC P7 - N 581053696
1	IBM XT - BG 5500 37017
1	CARTE MEMOIRE 30456 A
1	IMPRIMANTE P2
1	PC IBM - AV 5501 30278
1	PC OLIVETTI M24 - N 100124
1	IMP. EPSON FX105 - N 0006090
1	IMP. NEC P7 - N 4799
1	PC OLIVETTI M24 - N 7500999
1	HP 2392A - N 2623F90922
1	HP 2392A - N 2623F90923
1	IMP. NEC P7 - N 13473
1	HP 2392A - N 2708F04143 -
1	HP 2392A - N 2708F04146 -
1	HP 2392A - N 2713F11881
1	HP 2392A - N 2713F11886
1	IBM XT - AA 5501 38482
1	HP VECTRA ES 12 - N 2741F00104
1	IMP. JUKI 7200 - N 291982
1	HP 2392A - N 2713F11888
1	IMP. HP 2932A - N 2715A41124
1	IMP. HP 2932A - N 2715A41131
1	HP 2392A - N 2713F11885
1	HP 2392A - N 2713F11892
1	HP 30545A - TRANSF. DE 37XE EN 3000XE
1	HP 700/92 - N 2821F07613
1	VECTRA ES/12 2741F00229
1	IMPRIMANTE PRINTJET PARALLELE 2728A16710
1	HP 2235A - N 2810A08129 - IMP. MATRICIEL
1	CARTE INTEL 2 MG PCAT
1	HP 1000
1	IMPRIMANTE P600XQ N 110470

QUANTITE	LIBELLE
1	CARTE UNTEL 2 MG PCAT
1	HP VECTRA ES/12 -N 2848F01622
1	HP 2235AB - N 2820A18698
1	HP 2235AB - N 2820A18707
1	HP 2228AF - N 2845S24211
1	IMP. JUKI 7200 - N 727003546 - COULON
1	IMP. EPSON - F001006
1	VECTRA ES/12 MODELE - N 2816F02199
1	VECTRA ES12 - N 2848F01756
1	HP3000 - 1MO -2310G00929
1	IMP. PAINTJET - N 2728A60744
1	IMP. MVP50 - N 3050A18771 - CARTE GRAPH.
1	IMP. LQ1050 - N 8022237
1	HP VECTRA ES 12 - N 2848F01917
1	ECRAN 700/92 -N 2916F19457
1	ECRAN 700/92 -N2916F19523
1	ECRAN 700/92 - N 2916F19531
1	EXTENSION MEMOIRE 32545A/ POUR 3000 XE
1	DECOUPEUSE ELECTRIQUE E 2015
1	HP 2392A OCC. - N 2623F87398
1	IMP. EPSON LQ1050 - N FN8026058
1	ONDULEUR
2	IMP. QUIETJET -N 2941S41846 & 2642A01734
1	IMP. LQ1050 - N 15966
1	IMP. LASERJET - N 2944J02470
1	HP VECTRA - N 2947F04694
1	VECTRA OS16/S MOD 46 No 3025F07975
1	DISQUE 571 MO REF 7937XP - N 2737E01357
1	IMPRIMANTE EPSON SQ 2550 MLE OHB0004523
1	IMPRIMANTE EPSON SQ 2550 MLE OHB0004380
1	IMPRIMANTE EPSON SQ 2550 MLE OHB0004337
2	MODEMUX CONNECT DATA
1	MICRO QS 16 S N 3049F00159
1	TOSHIBA T1000LE - N 09012820AA
1	VECTRA QS/16S MOD 46 No 3025F07978
1	VECTRA QS/16S MOD 46 No 3025F08140
1	DESKPRO - N 8132HAQ6080
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31274
1	IMP. DESKJET500 - N 3125A31295
1	IMP. 600/800 LIGNES - IDP 6280 - N 33304
1	CONSOLE DE PROGRAMMATION
2	DISQUE 670 SERIE 3046E01563 3046E01564
1	DISQUE DUR P/MICRO - HARDCARD II XL50
1	IMPRIMANTE BJ 10SX PGD 34547
1	SYSTEME PORTASCAN POLYCHROME
1	IMPRIMANTE VIDEO MONOCHROME POUR PORTASC
1	HP VECTRA 486/25N 600157/3303F1577B
1	HP VECTRA 486/33N 600160/3306F15715
1	IMPRIMANTE HP LASERJET4 550734/JPBT 0105
1	PORTABLE TOSHIBA T1800 310051/122272115T
1	IMPRIMANTE BJ 105X 551036/PEJC00310

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	ENROULEUR POUR IMPRIMANTE ETIQUETTES P60
1	HP VECTRA 486/33N 600160/3306F15745
1	IMPRIMANTE HP LASERJET4 550734/PBV59665
1	HP VECTRA 486/33ST 600164
1	TABLE A DIGITALISER SUMMASKETCH 917512
1	TRACEUR HP DRAFTMASTER PLUS 640301
1	IMPRIMANTE EPSON EPJ 200 550648
1	ECRAN TATUNG
1	TRACEUR HP 7550 B/006
1	HP VECTRA 486/2.5VL - 3350F15290
1	NEC - 333D0814
1	HP VECTRA 486 - 3247A6336
1	HP EXTENSION MEMOIRE
1	IMPRIMANTE HP 300LPM - 2743A03361
1	IMPRIMANTE 200 CPS - 2619A31895
1	IMPRIMANTE 200 CPS - 2715A41805
1	HP VECTRA 386 - 3250S01076
1	PROLINEA 4/33S 240 8402HGN51513 LEFRANC
1	PROLINEA 4/33S 240 8402HGN51417 RISSE
1	PROLINEA 4/33S 240 8402HGN51476 MAYU
1	HP DESKJET 550C SG3BB260JW LEFRANC
1	CABLAGE FIBRE OPTIQUE
1	CONCENTRATEUR ADP 40
1	IMPRIMANTE PRINTONIX
1	ORDINATEUR HP 9000 UNIX
1	CABLAGE FIBRE OPTIQUE
2	IMPRIMANTES TYPE D460
8	DOUCHETTES HLT 5120
5	TERMINAUX HP 700/92
1	MICRO 8427HKA 23117
1	UC T1910/200 4MO -S10428095- GILLIERS
1	MASSICOT
3	TABLES A DESSIN AVEC ACCESSOIRES
1	MACHINE A ECRIRE ADLER 7946846
1	HORLOGES ELECTRIQUES
1	CALCULATRICE ELECTR ADLER 67060678
1	ASPIRATEUR VOLTA TYPE V200
1	CALCULATRICE ADLER 126P 251927
1	CALCULATRICE ROYAL RC84 AVEC ADAPT
1	CALCULATRICE ADLER 120P MLE 67908264
1	PORTE MANTEAUX
2	RIDEAUX ANTI-SOLAIRE
1	CALCULATRICE ADLER 67932196
1	CALCULATRICE SANYO 0133
1	LAMPE 2001 GRISE
2	PORTE MANTEAUX REF 9860
1	CALCULATRICE CANON P7D MLE 934097
1	CALCULATRICE CANON P7D MLE 938564
3	PLANNINGS
1	PLANNING A GORGES PROFONDES
1	PLANNING A GORGES PROFONDES

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	CALCULATRICE ADLER 121XPD MLE 75962417
1	CALCULATRICE KORES 112DPA MLE 523126
1	PLANNING
1	CALCULATRICE ADLER 12P
1	CALCULATRICE ADLER 8212 PD
1	CALCULATRICE IBICO 122
1	THERMO RELIEUR R 12
1	COUPEUSE PLAN REGMA C 1300
1	MACHINE A ECRIRE ADLER 131F
1	MACHINE A ECRIRE ADLER 151F
2	PLANNING ARIANEX
1	CALCULATRICE ADLER 8212PD 76365675
1	CALCULATRICE CASIO HR21
1	CALCULATRICE IBICO 10CH1050 E02H 70908
1	LECTEUR VIDEO
1	PLANCHE A DESSIN
1	CALCULATRICE CASIO HR 8
1	CALCULATRICE CASIO JS 10 N°100601
1	MINI CALCULATRICE INP12 CHHR21+ADAPTAT.
1	CALCULATRICE ADLER 8212 PD MLE 78985331
1	PLANNING
1	TIREUSE DE PLAN
1	MACHINE A ECRIRE TT 21
1	APPAREIL A DESSINER K05S
1	MACHINE A ECRIRE MLE 3121414
1	MACHINE A ECRIRE MLE 3570127
1	MACHINE A ECRIRE MLE 224322
1	CALCULATRICE CX50 CITIZEN
2	PLANNINGS
1	TABLEAU BLANC
1	PLANNING
1	MACHINE A ECRIRE ADLER 1005
1	TABLEAU BLANC
2	TABLEAUX BLANCS
3	PLANNING A GORGES
1	SCRIBER KE 3000
1	SCRIBER BKE 3000
1	MACH. A ECRIRE BROTHER EM 750 FX
3	ARMOIRES
37	BUREAUX METALLIQUES
12	CLASSUERS METALLIQUES A TIROIRS
1	COFFRE FICHET BAUCHE BAR 51
1	CLASSEUR 4 TIROIRS AS
1	BUREAU STANDARD ALLIANCE
1	ARMOIRE WELLE 3 PORTES
1	CLASSEUR ROTATIF GIRO 6 PLATEAUX
3	MEUBLES 4 TIROIRS C 43
1	BAC SAFRA 1454BIS
1	TRIEUR MURAL 7 CASES
1	TABLE CONFERENCE 260 X 120
2	ARMOIRES ARTHO

QUANTITE	LIBELLE
24	CHAISES CONFERENCES MECABURO
21	CLASSEURS ARTHO
1	BAHUT 3150 BURAC
2	CLASSURS 5050 BURAC
6	CHAISES
3	BUREAUX SERIE ALLIANCE
1	BUREAU 170 X 75
1	BUREAU 130 X 75
11	CHAISES VISITEURS
1	CLASSEUR
2	BUREAUX METALLIQUES
1	CLASSEUR BASCULANT 4/98N
1	ARMOIRE WEILLE
1	ARMOIRE METALLIQUE REF APP1
1	FICHIER NOVACARTE 55 EP 06
13	CHAISES REF 331
3	CLASSEURS C 45
1	FAUTEUIL REF 301
3	BUREAUX ATAL 130/75
1	BUREAU TECK
1	BUREAU DACTYLO AVEC RETOUR
6	SIEGES ASSIS DEBOUT
3	ARMOIRES
9	BUREAUX
10	CLASSEURS ATAL
2	BACS
38	CHAISES
8	TABLES
2	FAUTEUILS
1	TABLE DACTYLO MECABURO
1	TABLE TECK
1	ARMOIRE PORTES PLIANTES
3	BUREAUX TECK
3	CLASSEURS
11	CHAISES
1	PAILLASSE MORAL
8	CHAISES 331
1	FAUTEIL REF 0102
3	CLASSEURS APPOLO
3	CLASSEURS CHS
1	CLASSEUR FAC 2
1	FAUTEUIL REF 361RV
1	FAUTEUIL DIRECT
1	FAUTEUIL REF 102
1	CHAISE DACTYLO
2	ARMOIRES APP 10
5	CLASSEURS C35
1	CLASSEUR 27415
1	BUREAU
1	CHAISE DACTYLO
1	TABLE MODERNE TUB 0127

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	CLASSEUR APPOLO BASCULANT ATHRO
1	PUPITRE DACTYLO
1	GUERIDON ROULANT
1	TABLE DACTYLO
1	BUREAU TECK 150/75
6	CHAISES VISITEURS
1	TABLE ATAL 150/75 SERIE D NOYER
3	CLASSEURS GRIS C45
1	BUREAU 1/2 MINISTRE
1	BUREAU TECK 150/75
1	CHAISE ARAGO 0331
2	CONGELATEURS REF V 36
2	SIEGES DACTYLO
1	BUREAU 1/2 MINISTRE 150X75
1	TABLE T6 B100 C
1	ARMOIRE APP 1 5 TABLETTES
1	ARMOIRE APP 2 2 TABLETTES
1	BUREAU 150X75 2 CAISSONS
1	ARMOIRE KB 52
2	CLASSEURS C35
1	FAUTEUIL VISITEUR 301
1	ARMOIRE AB 52 5 TABLETTES
1	BAC MOBILE REF 5/66629
1	TABLE D'APPOINT REF 600
1	CHAISE 155 BR
1	CLASSEUR ATAL C 35
1	BUREAU 150/75
2	CHAISES 331 PC
1	ARMOIRE AB 52
1	CLASSEUR C 2 S
1	RAYONNAGE METALLIQUE 198/97/41
1	CHAISE A ROULETTES 155 BR
1	ARMOIRE APPE
1	FICHIER NOVACARTE
1	ARMOIRE BASSE
1	ARMOIRE BASSE
1	TABLE PIED PEINTS 150X75
1	DESSERTE DE BUREAU
2	SIEGE ACCUEIL EXPANSE NOIR
2	ARMOIRE
1	CLASSEUR
1	ARMOIRE
2	CHAISE EUROSIT
1	MEUBLE A PLANS EUROFORMA
1	SIEGE REF K 1465
2	SUPPORT IMPRIMANTE REF 195
1	SIEGE MULTIFONCTIONNEL REF 30445
1	BUREAU REF 71120
1	COMPTOIR SUPPORT REF 342
1	BUREAU REF 196
1	POSTE BUREAUTIQUE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	SUPPORT IMPRIMANTE
1	SIEGE CONFORMATIQUE BEIGE
1	CLASSEUR C45
1	CLASSEUR C35
1	POSTE BUREAUCRATIQUE
1	ARMOIRE - REF 4200
1	CLASSEUR C45
1	BUREAU
1	CLASSEUR AT5
3	CHAISES
2	CLASSEURS
2	ARMOIRES
2	SIEGES CONFORMATIC
1	TABLE TELEPHONE
1	SUPPORT TRI LISTING
2	CLASSEURS
1	CLASSEUR
1	TABLE
1	TABLE SUPPORT CLAVIER
1	SIEGE CONFORMATIC
1	TABLETTE
1	TABLETTE LATERALE
1	TABLE TELEPHONE
1	POSTE BUREAUTIQUE
1	SIEGE CONFORMATIC
1	POSTE BUREAUTIQUE
1	ENSEMBLE ERGONOMIQUE COMPACT
1	RETOUR DACTYLO
1	TABLE
3	CLASSEURS
10	CHAISES
1	FAUTEUIL
1	TABLE TELEPHONE
1	TABLE INFORMATIQUE
1	ARMOIRE A CLEFS
1	TABLE INFORMATIQUE
1	BUREAU MINISTRE
1	TABLE CONFERENCE
1	TABLE TRYPTIQUE
2	ARMOIRES METALLIQUES
2	CLASSEURS ATAL C 45
1	PARTIE BASSE BIBLIOTHEQUE ACAJOU
1	TABLE
1	FAUTEUIL
1	CHAISE
1	SIEGE D'ACCUEIL
1	TABLE DE BUREAU ECO 140 X 70
1	ETAGERE MURALE
1	CLASSEUR MO LOC
6	SIEGES ATELIER HAUTS VINYLE NOIR
1	SUPPORT IMPRIMANTE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
2	CLASSEUR A RIDEAUX ½(COMPTA)
1	CLASSEUR
1	ARMOIRE (COMPTA)
2	TABLES + 2 CAISSONS
1	PLAFONNIER
2	STORES
1	CREDENCE DOSSIERS SUSPENDUS
1	ARMOIRE PORTES PLIANTES
2	STORES CALIFORNIEN
1	HORLOGE LUMEX6 CODE 196
1	SUPPORT IMPRIMANTE
1	BUREAU INFORMATIQUE
3	BUREAUX REF 8561 MCP
4	STORES
1	VESTIAIRE METIER 3
3	STORES
1	STORE
1	ARMOIRE
1	MOBILIER POSTE DE TRAVAIL DAO
1	BUREAU 160X80 GRIS
2	APPAREILS RESPIRATOIRES TYPE ORGI
1	CUISINIERE ELECTRIQUE THOMSON
1	CHAUFFAGE EAU ELECT THERMOR 100 L
1	CIVIERE
1	FRITEUSE ELECTRIQUE GRETCHES
1	ARMOIRE FRIGORIFIQUE NAGI 600
1	CHAUFFE GAMELLES SERIE BM
36	CHAUFFEUSES LOCAUX SOCIAUX
2	APPAREILS RESPIRATOIRES AVEC ACCESSOIRES
2	VALISES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES
1	FONTAINE AC 5 2 EAU REFRIGEREE
1	TABLE CHAUDE TB BONNET 826286
1	FONTAINE OCULAIRE
0	FONTAINE REFRIGERANTE
1	OXYGENATEUR LEGENDRE ET NICLOUX
1	APPAREIL A BOISSON EB 32
1	CHAUFFE GAMELLE
1	FONTAINE A EAU
1	LAVEUR D'YEUX
1	ARMOIRE REFRIGEREE LIEBHERR
1	PLAQUE A SNAQUER
4	TABLES DESSERTES
50	VESTIAIRES
57	CHAISES REFECTOIRES
1	ARMOIRE RANGEMENT
4	TABLES REFECTOIRE
24	CHAISES REFECTOIRE
1	MEUBLE CUISINE
4	BIBLIOTHEQUES LOCAUX SOCIAUX
7	GUERIDONS LOCAUX SOCIAUX
1	TABLE TOP FRIGO DKK

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
3	BANCS TYPE VESTIAIRES SR 501
1	REFRIGERATEUR TOP TABLE 130 L
1	TABLE DANGARI GT2 42062 ALLIBERT
6	TABLES DALGORIA OVALE 4205
45	CHAISES GROSFILLEX
10	TABLES REUNION FUTURA
1	MATERIEL INCENDIE
1	GROUPE COMPRESSEUR VR 22
1	MATERIEL INCENDIE
1	MATERIEL INCENDIE
1	MATERIEL INCENDIE
1	TABLE DE PREPARATION
1	BALANCE SEMI-AUTO LUTRANA TYPE R 70
1	SCIE CIRCULAIRE PEUGEOT SB 60
1	OHMMETRE SECTEUR C
1	CHARGEUR DE BATTERIE MIC TYPE DLW24 22
2	ESCABEAU ROULANTS 7 MARCHES
30	EXTINCTEURS MONO P9 E9
1	CRIC A PATTES CKS 4C
1	CHARGEUR WESTHINGHOUSE N.M94007
1	CHARGEUR DE BATTERIE TYPE DLW 24-22
1	CHARGEUR DE BATTERIE TYP CP48M80
6	EXTINCTEURS MONO P9 SICLI
1	CHARGEUR DE BATTERIE DLW 24/22
1	CHARGEUR DE BATTERIE TYPE DLW 24/22
1	BALAYEUSE ZEPHYR A GAZ
1	CHARGEUR DE BATTERIE TYPE CRB
2	EXTINCTEURS MONO E 9
1	EXTINCTEUR NC 2
1	DEVIDOIR PC UNI
1	CHARGEUR VOLTAM T CRB 24 22
1	NETTOYEUR HAUTE PRESSION
1	FOURN POSE MAGNETO THERMIQUE
2	TRANSFORMATEURS D INTENSITE
1	POSTE A SOUDURE DSC CONDENSATEUR
1	CHARGEUR 11224
1	AGRAFEUSE - SENCO DFP
1	MACHINE A EMBALLER
1	BALAYEUSE BALAY RCM 701 SERIE 454379
1	BASCULE CUBIQUE 120KG
1	CHARGEUR VOLTAM 24 - 30
1	CHARGEUR WEST. CP 72 M50
2	TABLES DE DECOUPE LARG. 1500
1	ESCALIER MODULAIRE 45 DEGRES
1	ECHELLE DE DEBARRASSAGE - 24 PLATEAUX
1	ECHELLE MOBILE - REF 900/5
1	CHARGEUR N 483652
1	ASPIRATEUR INDUSTRIEL - N 2 SF
12	CHAISES EMPILABLES - REF. KEFIA

QUANTITE	LIBELLE
2	AGRAPHEUSES PNEUMATIQUES
1	MACHINE A BANDEROLER - ROBOPAC A
1	MULTIMATRE COMPA 2000 AV. CEINTURE ANTI.
1	DEMINERALISEUR - TYPE B.B.
2	BENNES BASCULANTES TYPE G.I.E. 2 M3
1	MACHINE A CERCLER SEMI-AUTOM. MINIPAC224
1	AGRAFEUSE SENIOR 63
1	ASPIRATEUR GS82 - GST 220 V.
4	BENNES BASCULANTES - CAPACITE 2 M3
1	BASCULE AUTOM. CUBIQUE PRECIA TYPE 78 B
1	TABLE DE DECOUPE
1	COUSEUSE PORTATIVE - N 8948955/29399
1	LIGNE DE FARDELAGE (EMBALLAGE)
1	BALANCE ALLIGATOR 30 KGS
1	MARCHEPIED MOBILE 6 MARCHES REF 101-66
4,060	PANNEAUX NOVOPAN
1	CLIMATISEUR AIRWELL
2	CLIMATISEUR AIRWELL - TYPE S.430
1	CLIMATISATEUR INDIVIDUEL TYPE SPLIT SUST
1	RENAULT "EXPRESS" - TYPE 1F40104
2	BICYCLETTES ADULTES DE FEMMES
1	CHARIOT ELEV ELECT N 0082436
1	CHARIOT ELEV ELECT N 0022008
2	CASH AND CARRY G M
2	DIABLES DE MANUTENTION
1	ELEVATEUR ELECT N 112576
1	DIABLE DE MANUTENTION
2	CADDIES
2	DIABLES
1	CHARIOT ELEV ELECT LANSING N 2106161
7	CASH AND CARRY G.M.
3	REMORQUES 3300X1400X560
1	TRACTEUR LANSING BALL N.80148
2	CADDIES
2	BENNES AUTO-BASCULANTES 500 L SK50N
1	TRANSPALETTE ELECTRIQUE N.5770
1	PALAN TYPE 1 FORCE
1	TRANSPALETTE ELEVATEUR TYPE PHEPC
1	CHARIOT ELEVATEUR CLARK C500 Y 50 D
1	REMISE ETAT ELEV LANSING N/112576 1972
1	TRANSPALETTE TYPE TEA MODC/GV
1	TRANSPALETTE TYPE TEA MODC/GV
1	CABINE SOUPLE POUR FENWICK GAPL155
1	TRANSPALETTE 540X1150
1	TRANSPALETTE ELECTRIQUE NO 12091
1	BATTERIE DE TRACTION TYPE 12 NO 144030
1	CHARIOT TYPE FRER MAT 1040-205
1	CHARIOT ELEVATEUR THERMIQUE NO 75121200
1	BATTERIE TUDOUR SFP100 STANDARD TELEPHO
1	TRANSPALETTE ELECT TEA2000 NO 15332
3	PLATES FORME DE SECURITE

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	VEHICULE ELECT 509 PEFRA
1	TRANSPALETTE MANUEL N 670322
1	TRANSPALETTE MANUEL N 670323
1	ESTRADE ROULANTE ACIER H 3
1	PONT DE CHARGEMENT 3000 KG
1	TRANSPALETTE TM 2000 N 703957
1	TRANSPALETTE TM 2000 N 707115
1	TRANSPALETTE TM 2000 N 706832
1	TRANSPALETTE TM 2000 N 706833
1	CRIC ROULEUR REF R.L.B. 4
1	COMPRESSEUR EN1A.7.D N 832 062 P/CLARK
1	BATTERIE EI 75076 TRACTION 24D0A3
1	TRANSPALETTE N 855865 REF TM 2000
1	TRANSPALETTE N 855866 REF TM 2000
1	TRANSPALETTE N 855867 REF TM 2000
1	TRANSPALETTE N 855888 REF TM 2000
1	TRANSPALETTE N 855889 REF TM 2000
1	TRANSPALETTE N 855890 REF TM 2000
1	BATTERIE 12 DWA2 N 76276
1	CLARK C500Y440D - N 2719GEF5207
1	ELEVATEUR A BANDE EB 435
5	CHARIOTS EMBOITABLES REF. 25010
1	BATTERIE 12 AL4 CYCLEE N 90530
1	BATTERIE 24 ELTS - N 0151138
1	BATTERIE 24 ELTS - N 83626
1	BATTERIE 24 ELTS - N 85663
2	BATTERIES 12 ELTS - N 96830 & 96831
1	BATTERIE 36 ELTS - N 94231
4	CHARIOTS EMBOITABLES - REF. 25010
2	CHARIOTS CHROMES - REF. CHP 12
3	CHARIOTS CHROMES - REF. CHP 12
8	CHARIOTS EMBOITABLES - REF. 25010
1	PREPARATEUR DE COMMANDE - "ESCALFIT"
2	CHARIOTS CONTAINERS
1	BATTERIE BG DZA CYCLE
2	CHARIOTS EXTRACTEURS
1	RAIL DE GUIDAGE - BAT C & D
1	RAIL DE GUIDAGE - BAT B
1	RAIL DE GUIDAGE - BAT M
100	CHARIOTS A COTES - TYPE PC 1625
2	TRANSPALETTES MANUELS - 2500 KGS
150	CONTENEURS TYPE PC 1626
1	CHARIOT SRC 20 1150 N°74188013010
1	CHARIOT SRC 20 1150 N°74190044043
1	PARE BRISE DEUX VANTAUX SUR TRIDIRECTION
1	MOTEUR PERKINS 42032 EN CLASSE A
1	TRANSPALETTE ELECT.N°3A100874 + BATTERIE
1	CHARIOT ATLET TYP.TLL20S N°1152 + BATT.
1	BATTERIE 24EG*3 + KIT BFS24EL D2 2CH
1	BATTERIE 24DOA3 - GN KL 19732
1	IMPRIM 425LMN 2608A N2112A04947

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	CANAL E/S CONNEXION IMPRIMANTE
1	ECRAN 2392A - N 2437FO7583
1	ECRAN 2392A - N 2437FO7584
1	ECRAN 2392A - N 2437FO7587
1	IMPRIMANTE 2932A - N 2438A12323
1	HP 2392A -N 2437F22089
1	HP 2392A -N 2437F22078
1	HP 2392A -N 2437F22105
1	HP 2392A -N 2437F22124
1	HP 2932A -N 2450A14954
1	HP 2392A -N 2437F15693
1	HP 2392A -N 2437F15695
1	HP 2392A -N 2437F15696
1	IMP. EPSON FX 105 - N 5971
1	PC OLIVETTI M24 256K - N 1930273
1	PC OLIVETTI M24 256K - N 6015414
1	IMP. NEC P7 - N 4916
1	HP2932A - N 2643A36848
1	IMP. JUKI 7200 - N 727112017
1	HP 32471A (HP 3000/70) - N 2740G015013
1	HP 30143A - MODULE ADAPTATION HP 3000/70
2	HP 30079A - GIC
1	HP 30144A - ATP/SIB 8 PORTES P/3000/70
1	HP 30155A - CONTROLEUR PORTE S/SERIE 70
2	HP 32187A - LIAISON X25 POUR HP 3000
1	HP 30155A - CONTROLEUR PORTE S/SERIE 70
1	IMP. LQ1050 - N 01967
2	HP 2334A - HP MULTIMUX 2821F06757 & 6758
1	VECTRA ES/12 2741F00224
1	HP VECTRA ES/12 - N 2810F00773
1	NPX 09/SP 16 LIGNES
1	PC OLIVETTI M24 HDCOUL.- N 6058133
1	HP 2228 AF - N 2845S24216
1	HP 700/92 - N 2839F11842
1	HP 2228AF - N 2845S24196
1	HP 700/92 - N 2839F11844
1	IMP. LQ1050 EPSON - N° F 0016082
1	IMP. LQ 1050 EPSON - N° F 0006309
1	OLIVETTI - M240 - N°9107831
1	HP 2334A - N 2821F07141 MULTIPLAN
1	IMP. LQ1050 EPSON - N 000994
1	IMP. LQ1050 EPSON - N F0009996 - STOCK
1	IMP. 2934A - N 2844A51202
1	PC OLIVETTI M240 - N 9108573 - M.D.
1	TERM. HP 700/92 -N 2839F14442
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14454
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14456
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14457
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14458
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14459
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14461

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14463
1	TERM. HP300/92 -N 2839F14603
1	TERM. HP700/92 -N 2839F14607
1	IMP. LQ1050 - N F0006309
1	IMP. BULL 4/68 - N ZCS R6801041
1	IMP. BULL 4/68 - N ZCS R6801269
1	IMP. BULL 4/68 - N ZCS R6801286
1	IMP. HP2563B - N 2922A11404
1	IMP. HP2563B - N 2922A11405
1	DISQUE 571MB - N 2856E12224
1	DISQUE 571MB - N 2856E12273
1	TERM. 700/92 - N 2916F19469
1	TERM 700/92 - N 2916F19521
1	TERM 700/92 - N 2916F19522
1	TERM 700/92 - N 2916F19524
1	TERM 700/92 - N 2916F19526
1	TERM 700/92 - N 2916F19527
1	TERM 700/92 - N 2916F19528
1	TERM 700/92 - N 2916F19529
1	PORTAB. COMPAQ SLT 286 - N 8940HU3F0136
1	TERM 3082B - N 2904C00233
1	TERM 3082B - N 2906C00251
1	TERM 3082B - N 2906C00246
1	TERM 3082B - N 2904C00227
1	TERM 3082B - N 2904C00230
1	TERM 3082B - N 2904C00234
1	IMP COULEUR BULL - N 001341
1	TERM 3082B - N 2906C00257
1	TERM 3082B - N 2905C00242
1	TERM 3082B - N 2904C00231
1	TERM 3082B - N 2906C00249
1	TERM 3082B - N 2904C00232
1	TERM 3082B - N 2904C00235
1	IMP. 2934A -N 2929A58115
1	IMP. 2934A - N 2929A5816
12	PISTOLETS "LASER" - LS 7000
1	IMPRIMANTE QUIET 2228AF N° 2941S41868
1	IMPRIMANTE QUIETJET 2228AF N° 2941S41879
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27461
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27462
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27456
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27457
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27441
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3008F27442
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3033F69783
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3033F69766
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3041F34194
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3041F34195
1	TERMINAL ECRAN 700/92 N° 3041F34199
1	IMPRIMANTE QUIETJET 2228AF N° 3038S56059
1	IMPRIMANTE QUIETJET 2228AF N° 3039S56441

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	IMPRIMANTE QUIETJET 2228AF N° 3038S56054
1	INSPECTOR II MODELE 100 N° INO1122
1	MICRO M300 HD + ECRAN + DOS N°2073906
1	IMPRIMANTE SQ 2550 N°OMB0005207
1	IMP. SQ2550 - N OMB0005030
1	IMPRIM HP DESKJET500 N° 3049S55660 CHEVA
1	MICRO OLIV.M300 DHD 40 M N°2127514 +LECT
1	PC OLIVETTI PRO SX16 - N 5424865
1	PC OLIVETTI PRO SX16 - N 5421661
1	T.G.V JESSY60 N°8726009 + IMP.1902200111
1	DEROULEUR N°2508A02110 REF 7978 BNS
1	HP 700/92 - N 3130A73958
1	IMPR.HP DESKJET500 No3127S06637
1	SHIVA-M / CARTE DE COMMUNIC. P/ATLAS 400
1	IMP. BULL 400 CPS IDS2 -IDP 4/68-N 15394
1	TOSHIBA T2000/40 1MO/9MO - 071116678 INV
1	OLIVETTI PC PRO SX16/40- 5431645- VAYSSI
1	IMPRIMANTE HP DESKJET 510 - US38F270MC
1	IMPRIMANTE HP DESKJET 500-3305S15714
1	IMPRIMANTE HP 200CPS - 2438A10231
1	TOSHIBA - T1600/60 - 12223569T
1	CANON BJ10EX 83 CPS - KHN30815
1	HP VECTRA 386 - 3252F03485
1	STREAMER IRWIN 7251QE - 81259-701
1	HP DESKJET 510 US3AS26041 BOUXAGUET
1	MAE OLYMPIA SGE 51 NO 822396
2	MACH ECR OLYMPIA N 456411 481573
1	MACH ECR OLYMPIA N 2386013
1	MAC.M.150 N.119216
1	MAE.OLYMPIA 27 N.681177
1	MAC JAPY 2 OPER. A 208 N.3715
1	MAE. OLYMPIA 27 N. 865654
1	MAE.OLYMPIA 27 N.756074
1	MAC.M.620 N.486674
1	MAE OLYMPIA 27 N.973345
1	MAE OLYMPIA 27 N.1029574
1	MAE OLYMPIA 27 N.977864
1	AFI.MASSICOT FINAFOLD M55
1	AFI.MASSICOT IDEAL FO 45
1	MAE OLYMPIA 27 N.1129132
1	MAC MONROE 227 SPRINT N.155308
1	MAE OLYMPIA 47 N. 28147
2	MAE OLYMP SGE CHARIOT 33 N.40467/40468
1	LECTEUR MICROFICHES AVEC LAMPES PLATEAU
1	LECTEUR MICRO FICHES
1	MAC MONROE - N 161376
1	MAE TRIUMPH ADLER SE 1000 CD NO 46299555
1	MAC WATMAN SILVER REED 121P NO 90701409
1	LECT MICRO FICHES CANON + ACCESSOIRES
1	MAC TRIUMPH ADLER N 75 213 042
1	MAC TRIUMPH ADLER N 75 213 043

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	MAC MONROE 473 M N 645169
1	MAC MONROE 473 M N 645171
1	MATERIEL D HORAIRES VARIABLE TRINDEL
1	MAC VATMAN N 621 314
1	MAC VATMAN N 621 349
1	MAC ELEC VATMAN MC 12 N 82 110 735
2	RECEPTEURS BIP 4 BELSON N 03ET 21
1	MAE ADLER SE 1000 CDL NO 46 562 662
1	MAC VATMAN N 40.128 DECIMO SPRINT
1	EXTENTION 32.K S/MAE ADLER 54.014.087
1	MAC QUEEN DATA 522.PD N 40.310.347
1	MAC WELCO 12.PD N 40.310.085
1	AMPLI AS 35
1	MICRO GM24
1	MAE TRIUMPH ADLER N 54.014.084 + EXT.16K
1	MAC QUEN DATA 525.PD N 940.316
1	MAC QUEN DATA 525.PD N 940.318
1	MAC QUEN DATA 525.PD N 940.320
1	MAC QUEN DATA 525.PD N 940.517
1	MAC QUEN DATA 525.PD N 940.520
1	MAC QUEN DATA 552.PD N 40.310.348
1	CORBEILLE A PAPIER ELECTRIQUE
1	MAC FACIT ADDO 9458 N 4193437
1	MAC FACIT ADDO 9458 N 4193438
1	MAC FACIT ADDO 9458 N 4193439
1	MAC FACIT ADDO 9458 N 4193440
1	MAC WELCO 12 PD N 50.628.818
1	MAC WELCO 12 PD N 50.628.819
1	MAC WELCO 12 PD N 50.628.820
1	BAC S/ROULETTES - REF 36602
1	PLATEAU TOURNANT POUR ECRAN - REF 142
1	MAE RANK XEROS - X 627
1	MAC WELCO 12 PD - N 50.628.346
1	MAC WELCO 12.PD - N 50.628.347
1	MAC WELCO 12.PD - N 50.628.348
2	PLANNINGS - REF. 181.515
1	BAC A FICHES - REF. VAL REX
1	PLATEAU TOURNANT 500 X 400 - REF 142
1	CODIMETRE - 6520
1	CLAVIER ALPHANUMERIQUE
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288337
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288338
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288340
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288341
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41268058
1	MAC FACIT - N 621025
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288254
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288253
1	MAC TRIUMPH ADLER 1121PD - N 41288255
1	MAE TRIUMPH ADLER SE1005 - N 53435235
1	BAC S/ROULETTES - REF. 36602

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	TABLEAU DE CONFERENCE 100x65 -REF MG2585
1	BAC S/ROULETTES - REF. 36602
2	TABLES POUR IMPRIMANTES - REF. "SIC"
2	TABLES POUR IMPRIMANTE - REF. TR 130.80
1	MAC PANASONIC JE.680 ND
1	MAC PANASONIC JE.680 ND
1	MAC PANASONIC JE.680 ND
1	TELECOPIEUR SAGEM
1	LECTEUR MICROFICHE ABR+ ZOOM-2125426
2	CHAISES N.24
2	CHAISES N.24
1	TABLE TELEPHONE
1	COFFRE FORT FICHET
1	ARMOIR 65X42X69
2	BUREAUX METAL.ATHRO
8	ARMOIRES ATHRO
5	ARMOIRES ATHRO
3	ARMOIRES ATHRO
4	BUREAUX 150X75
2	BUREAUX MINISTRE
1	ARMOIRE ATHRO 2 PORTES COULISSANTES
3	BUREAUX ATHRO
1	BUREAU
1	TABLE DUOPLAN
8	TABLES
1	ARMOIRE ATAL
10	BUREAUX MINISTRE
12	CHAISES VISITEURS
12	ARMOIRES TOLE 2 PORTES
1	FICHIER FACIT MODELE P
1	BUREAU ATRHO AVEC CHAISE
1	FAUTEUIL DIRECTION
1	BUREAU MINISTRE ATHRO 150X75
1	BUREAU MINISTRE ATHRO 165X80
1	ARMOIRE ATHRO 120 P P
1	TABLE COMPACT ATRHO 150X50
2	BUREAUX ATRHO 150X75 SANS SERRURE
1	BUREAU ATRHO 150X75 AVEC SERRURE
1	FAUTEUIL DIRECTION
2	FAUTEUILS VISITEURS
2	TABLES DESSERTES REF 1400
4	TABLES 120X60 TECK TYPE PUZZLE
4	TABLES 120X60 TECK TYPE PUZZLE
6	BUREAUX ATHRO 150X75 REF 25050
4	BUREAUX ATHRO 150X75 25050
3	BUREAUX ATHRO 130X75 24231
1	FAUTEUIL FIXE TOURNANT DIRECTION
4	ARMOIRES ATHRO NA 1200P
2	TABLES TELEPHONE
1	BUREAU MINISTRE ATHRO 165X80 TECK
6	BUREAUX MINISTRE ATHRO 150X75

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
6	ARMOIRES ATHRO NA 1200 P
1	FAUTEUIL DIRECTION CHAMBORD
1	ARMOIRE ATHRO NA 1200 P
1	TABLE SIPO VERNIS 300X052X098
1	TABLE COMPACT ATHRO - 150 X 50
2	TABLES COMPACTS ETHRO - 150 X 50
2	BUREAUX DACTYLO
4	BUREAUX DACTYLO
1	BUREAU ATRHO 25050 DESSUS TECK
1	FAUTEUIL DIRECTION
1	ARMOIRE HARMONIE
15	TABLES ATRHO
1	BUREAU ATRHO GRIS REF/25050
1	BUREAU ATRHO DIRECTION 25050 TECK
6	TABLE 35400N TECK
1	PLATEAU TOURNANT
3	SIEGE ROULETTES CF 04 DRALON MARRON
1	SIEGE ROULETTES CF04 DRALON MARRON
0	CLASSEUR ATHRO VHLT
1	BUR MINIST APPOLO 180/90 REF 27050
4	TABLES CONFERENCE RECT 120/60 TECK
1	TABLE BASSE REF CB730 SC
8	CHAISE VISITEUR BOEING NOIR 7573
2	BUREAU ATHRO 25050 NORMA TI COMPLETS
28	CHAISES SKAI NOIRS - REF. 2104
1	CHAISE SECRETAIRE MONTSEGUR REF 375/5
1	BUREAU MINISTRE TECK DES INDES REF 25050
2	ARMOIRES ATHRO 120 200
1	ARMOIE A 150 EQUIPEE POUR 90 CLES
4	FAUTEUILS TOURNANTS REF 45 34 94
1	FAUTEUIL TOURNANT REF 45 34 94
2	FAUTEUILS VISITEURS REF 45 32 00
8	CHAISES DACTYLO REF 45 25 94
1	LAMPADAIRE
1	TABLE BASSE S R M MO 7200
1	BUREAU MINISTRE 180X90
1	BUREAU MINISTRE 160X80
1	BUREAU MINISTRE 170X85
12	CHAISES KEFIA
3	TABLEAUX BLANCS 120X90
1	BUREAU AVEC TABLETTES REF.75111/GP
1	SIEGE DE REPOS
3	LAMPES UNILUX REF.800
1	ARMOIRE A BALAIS
1	ARMOIRE A RIDEAUX SABLE REF. 1200 REH
3	LAMPES ELITE A PINCE BLANCHE
2	PORTE-MANTEAUX EN HETRE VERNI
5	FAUTEUIL DIRECTION REF JOLLY ART 233/A
1	ARMOIRE 924 PP 3 TABL.
4	BUREAUX MINISTRE - REF AF 75
1	ARMOIRE COLORIS SABLE 5 ETAGERES NA 1200

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

QUANTITE	LIBELLE
1	TABLE DE BUREAU 0.90X55X0.74
4	CHAISES VISITEURS - SKAI NOIR
6	TABLES PUZZLE - REF 408
1	FAUTEUIL TALCY - REF. 453444
3	FAUTEUIL DIRECTION - REF. 233A
2	ARMOIRES A RIDEAUX - REF. LP 2054
2	CHAUFFEUSES - REF. KANDI
7	FAUTEUILS TALCY - REF 45.34.44
1	BUREAU - REF S 5423 COLORIS SABLE
1	TABLE COMBI - 60 DECOR BOIS - REF 430
2	CHAISES VISITEURS TALCY - REF 452100
1	TABLE - 70x60
1	TABLE - 180x90
1	CAISSON ROULANT STAR SCL 3MOB
1	TABLE - 130x80 - REF TRC
4	CHAISES DACTYLO ANGER - REF. 032944
1	FAUTEUIL SAUMUR - REF. 233444
1	TABLE COMBI 60 - 1200x600
2	TABLES - 513x300
10	CHAISES - REF. K 106 RECOUVERTES TISSUS
1	TABLE DESSUS SABLE - REF. 150.75
1	CHAISE - REF. K 106 TISSUS ARAN 440
1	ARMOIRE A RIDEAUX - REF LP2024 + TABL.
2	CHAISES - REF K106 EN SKAI
4	TABLES POUCINDEX 2000*700 - REF : 403
2	TABLES POUCINDEX 1300*700 - REF : 404
20	CHAISES - REF : ANET 491
1	COMPTOIR METALLIQUE CL - CP 121 SABLE
1	MEUBLE 4 TIROIRS - REF VHHT
3	BUREAUX + TIROIRS + DOSSIERS SUSPENDUS
1	REFRIGATEUR PGILLIPS
1	BLOC CUISSON SAVOIE ET ACCESSOIRES
1	REFIGERATEUR VS 186 L
1	FONTAINE EAU REFRIGEREE TYPE AC 52
2	RADIATEURS OBSCURS
2	RADIATEURS RIVERA MATIC
1	COMBINE MIXER FOUET
1	REFRIGERATEUR N 20717833 RES ARS 9007
1	EPLUCHEUSE SAMA S8 AVEC SUPPORT
1	BASCULE CUBIQUE AV PROTEGE VERRE
1	RECHAUD GAZ DEUX FEUX AVEC TUYAU
1	CHARIOT SERVICE INOX 3 PLATEAUX
1	REFRIGERATEUR SIDEX
1	ADOUCISSEUR 5114 DATA
5	BACS INOX ET 2 COUVERCLES
1	VESTIAIRE MONOBLOC CASE DEPART
2	VESTIAIRES MONOBLOC - CASES SUIVANTES
1	MACHINE A LAVER LA VAISSELLE
1	CONGELATEUR ZANUTS 23 LO
15	VESTIAIRES AV. PIEDS 4 CASES
1	PORTEMANTEAUX - REF. 601

IMMOBILISATIONS APPORTEES A SOLAX

58

QUANTITE	LIBELLE
2	FONTAINES REFRIGEREES - TYPE ERF
1	PANNEAU SECURITE AV. PLAQUES AIMANTEES
1	FOUR A MICRO-ONDES - REF. ER 672
1	ARMOIRE POSIT. EUROCHEF 700+ PORTE VITRE
17	ARMOIRES VESTIAIRES
1	TABLE RECTANGULAIRE
4	CHAISES
13	TABLES LISA
52	CHAISES
1	ENSEMBLE SELF
10	CHAISES REF TOM
1	COMPTOIR - REF NAC 1200 RE
1	COMPTOIR AV. 2 RAYONS - REF NAC 1200P
1	TABLE (GARDIEN) - REF. NOVIA

ABELIA DECORS

societe anonyme au capital de 58.350.000 francs

siege social : 5, rue francois 1er - PARIS 8eme

RCS PARIS B 399 243 575

S T A T U T S

MIS A JOUR AU 30 JUIN 1995

Les soussignés :

- M. Jean GAUVIN
  agissant en qualité de Directeur Général pour la France de la société SOLVAY, S.A. de droit belge, au capital de 31.950.000.000 de francs belges, ayant sa Direction nationale pour la France 12 Cours Albert 1er à PARIS 8ème, et son siège social 33 rue du Prince Albert à IXELLES - BRUXELLES (BELGIQUE), immatriculée au R.C. BRUXELLES sous le n° 5554

- M. Jean-Pierre CAROLUS
  agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société SOVILLER, S.A. au capital de 506.000 F, ayant son siège social 2 rue Gabriel Péri, 54100 DOMBASLE, immatriculée au R.C.S. NANCY B 766 800 999

- M. Bruno BERSIHAND
  agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société PEPTISYNTHA, S.A. au capital de 300.000 F, ayant son siège social 5 rue François 1er à PARIS 8ème, immatriculée au R.C.S. PARIS B 582 088 787

- M. Jean GAUVIN
  demeurant 5 place d'Alleray, 75015 PARIS

- M. Bruno BERSIHAND
  demeurant 8 rue Pierre Haret, 75009 PARIS

- M. Claude ROUSSEAU
  demeurant 17 rue du Champ de Mars, 75007 PARIS

- M. Jean-Jacques NADAL
  demeurant 2bis rue de l'Eperon, 95300 PONTOISE

ont établi et signé les statuts de la société anonyme, constituée sans appel public à l'épargne, devant exister entre eux et toute autre personne qui viendrait ultérieurement à acquérir la qualité d'actionnaire.

TITRE I

Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Article 1

La société est constituée sous la forme de société anonyme.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur sur les sociétés anonymes et par les présents statuts.

Article 2

La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, la fabrication, la transformation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation

- de tous produits chimiques,
- de tous produits, matériaux à base de matières plastiques ou de toutes autres matières, destinés au bâtiment ou à l'habitat.

ainsi que de l'appareillage, des machines et de l'outillage servant à leur mise en oeuvre.

La société peut réaliser toutes opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières, immobilières et civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

Article 3

La dénomination sociale est : "ABELIA DECORS".

Article 4

Le siège social est fixé 5 rue François 1er à Paris 8ème.

Il peut être transféré en tout autre endroit de Paris ou d'un département limitrophe par simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Il peut être transféré partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

Article 5

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

TITRE II

Apports - Capital - Actions

Article 6

Il a été apporté à la société au moment de sa constitution une somme de 250.000 F, correspondant à 2 500 actions de 100 F de nominal chacune, toutes de numéraire, composant le capital social, ces actions ont été souscrites et libérées ainsi qu'il suit :

- la société SOLVAY par l'intermédiaire de son établissement français pour la somme de 249.400 F

- la société SOVILLER pour la somme de 100 F

- la société PEPTISYNTHA pour la somme de 100 F

- M. Bruno BERSIHAND pour la somme de 100 F

- M. Jean GAUVIN pour la somme de 100 F

- M. Jean-Jacques NADAL pour la somme de 100 F

- M. Claude ROUSSEAU pour la somme de 100 F

La somme de 250.000 F correspondant aux 2.500 actions de 100 F chacune de nominal, souscrites et intégralement libérées, a été déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation auprès du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Article 7

Le capital social est fixé à la somme de cinquante huit millions trois cent cinquante mille francs, divisé en cinq cent quatre vingt trois mille cinq cents actions de cent francs chacune, entièrement libérées.

Article 8

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont émises soit en représentation d'apports en numéraire ou en nature, soit par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission.

L'augmentation du capital par majoration du montant nominal des actions ne peut être décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, sauf si elle résulte d'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire qui en fixe les modalités, notamment les conditions d'émission et de souscription des nouvelles actions, ou délègue ses pouvoirs à cet effet au conseil d'administration.

Article 9

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider la réduction du capital social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment par réduction de la valeur nominale des actions ou par réduction du nombre des titres.

Article 10

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Les titres sont inscrits en compte conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 11

La cession des actions s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire et inscrite sur un registre spécial.

Article 12

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles ; sauf convention contraire notifiée à la société, l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes.

Article 13

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal de leurs actions.

Article 14

Les droits et obligations attachés aux actions les suivent dans quelques mains qu'elles passent. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

Les héritiers, créanciers, ayants-droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens quelconques de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

TITRE III

Administration de la Société

Article 15

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de vingt quatre au plus, nommés par l'assemblée générale et révocables par elle.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; ils peuvent toujours être réélus.

Le renouvellement du conseil doit être, autant que possible, complet dans une période de six années. Il s'effectue normalement par ancienneté de nomination.

Article 16

Si un siège d'administrateur devient vacant dans l'intervalle de deux assemblées générales ordinaires, le conseil peut pourvoir au remplacement provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procède à l'élection définitive. A défaut de ratification de la nomination, les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil depuis la nomination provisoire demeurent néanmoins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 17

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Si au jour de sa nomination un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Article 18

Le conseil nomme parmi ses membres un président, dont il fixe la durée des fonctions ; il peut nommer aussi un secrétaire qui peut n'être pas actionnaire. Le président et le secrétaire sont toujours rééligibles.

Article 19

Aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, le conseil se réunit sur la convocation du président, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.
La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations, qui sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix.

Tout administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du conseil ; chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Article 20

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de séance et un administrateur, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil, un directeur général ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Article 21

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire ou autoriser toutes les opérations intéressant l'activité de la société. Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi sont de sa compétence.

Le conseil peut notamment, sans que cette énumération soit limitative :

- représenter la société auprès de toutes administrations ou sociétés, et tous particuliers et de tous tiers en général ; remplir toutes formalités,

- établir, transférer, supprimer tous bureaux, succursales, agences, dépôts, magasins et établissements quelconques,

- passer tous traités et marchés, quelle qu'en soit la durée ; faire toutes soumissions, prendre part à toutes adjudications,

- nommer et révoquer tous agents et employés de la société et déterminer leur rémunération,

- contracter toutes assurances, procéder au règlement de tous sinistres,

- faire ouvrir et fonctionner tous comptes en banque et de chèques postaux, souscrire, accepter, endosser, acquitter, négocier tous billets, traites, chèques, lettres de change et effets de commerce,

- prendre et cautionner tous engagements et avaliser tous effets, conférer, s'il y a lieu, toutes garanties sur biens mobiliers ou immobiliers,

- recevoir toutes sommes dues à la société, effectuer tous retraits de cautionnements, en espèces ou autrement, en donner quittance et décharge ; faire toutes remises de dettes totales ou partielles,

- acheter, céder ou concéder, déposer tous modèles, marques, procédés, brevets et licences,

- autoriser tous retraits, transferts, aliénations et transports de fonds, rentes, actions, obligations, créances et valeurs quelconques de la société,

- accepter, consentir, céder ou résilier tous baux et locations sous toutes formes, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, quelles qu'en soient la durée et l'importance,

- acheter, gérer, échanger, aliéner tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, quelle qu'en soit l'importance,

- conclure tous contrats de crédit-bail immobilier ou mobilier,

- fonder, concourir à la fondation, participer directement ou indirectement, intéresser la société dans toutes affaires, associations, participations ou sociétés, constituées ou à constituer, par souscription, par apport, par achat d'actions, droits sociaux ou autres titres et, généralement, par toutes formes quelconques,

- accepter, dans toutes sociétés, associations ou participations, toutes fonctions, tous mandats de gérant, d'administrateur et autres, les faire exercer par tel délégué qu'il appréciera,

- faire représenter la société à toutes réunions et assemblées d'associés et, généralement, dans tous actes et opérations relatifs à l'exercice des droits de la société dans toutes sociétés, associations ou participations,

- conclure avec d'autres entreprises françaises ou étrangères, tous traités de participation et d'exploitation en commun, et tous autres accords,

- consentir tous prêts, crédits et avances,

- contracter tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou sous toutes formes autres que par émission d'obligations ou autres titres négociables à la Bourse,

- exercer toutes actions judiciaires ou autres, tant en demandant qu'en défendant,

- traiter, transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées, même sans paiement, consentir, toutes antériorités et toutes subrogations.

Article 22

Le Président du conseil d'administration assume, sous sa responsabilité, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires, la direction générale de la société. Sur sa proposition, pour l'assister, le conseil peut lui adjoindre un directeur général.

Le conseil d'administration délègue au président, et éventuellement au directeur général en accord avec le président, les pouvoirs nécessaires et détermine le montant de leur rémunération.

En cas d'empêchement temporaire du président, le conseil peut déléguer tout ou partie de ses fonctions à un administrateur. Cette délégation, renouvelable, ne peut être donnée que pour une durée limitée.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou le président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités.

Article 23

Tous les actes engageant la société vis-à-vis des tiers sont signés, soit par le président ou l'administrateur en remplissant provisoirement les fonctions, soit par le directeur général, soit par tout fondé de pouvoir spécial.

Le président représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général, s'il en est nommé un, dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le président.

Article 24

Les administrateurs ne contractent à raison de leur mandat et de leur gestion d'autres obligations et responsabilités que celles prévues par la législation en vigueur.

Article 25

L'assemblée générale ordinaire peut décider d'allouer aux administrateurs des jetons de présence dont elle fixe le montant.

TITRE IV

Commissaires aux comptes

Article 26

L'assemblée générale ordinaire nomme pour six exercices, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires, au moins un commissaire aux comptes titulaire et un ou plusieurs commissaires suppléants. Les commissaires sortants sont rééligibles.

La rémunération des commissaires s'effectue conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

TITRE V

Assemblées générales

Article 27

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales. Elles sont qualifiées d'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, et d'ordinaires dans tous les autres cas.

Chaque année, les actionnaires sont réunis en assemblée générale ordinaire, par le conseil d'administration, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation.

En outre, des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le conseil d'administration, lorsqu'il en reconnaît l'utilité.

Article 28

Les convocations aux assemblées générales sont faites au moins quinze jours à l'avance. Ce délai peut être réduit à six jours pour les assemblées réunies sur deuxième convocation.

Les convocations sont effectuées par lettres adressées aux actionnaires et, le cas échéant, dans les formes prescrites par les dispositions législatives et réglementaires.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil.

Article 29

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, ont le droit d'assister à l'assemblée générale ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les actionnaires ont autant de voix qu'ils possèdent ou représentent d'actions sans limitation.

Les sociétés actionnaires sont représentées par leur mandataire légal
ou par un délégué muni des pouvoirs nécessaires.

Article 30

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou à défaut par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que comme mandataires, présents et acceptants.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence, qui est certifiée par le bureau.

Article 31

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux, signés par les membres du bureau et établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil d'administration, ou par l'administrateur délégué temporairement pour suppléer le président empêché, ou par le secrétaire de l'assemblée.

Article 32

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses délibérations prises conformément aux dis positions législatives et réglementaires et aux statuts obligent tous les actionnaires, même absents ou dissidents.

Article 33

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 34

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de gestion sur la marche de la société et les opérations sociales et le rapport des commissaires aux comptes.

Elle approuve ou rejette les comptes et statue sur l'affectation des résultats et la répartition des bénéfices.

Elle entend le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entre la société et ses administrateurs ou assimilés, approuve ou désapprouve ces conventions, ratifie ou non celles annulables.

Elle nomme et révoque les administrateurs et les commissaires aux comptes et leur donne tous quitus ; elle approuve ou rejette les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration.

Elle confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tout acte excédant les pouvoirs attribués audit conseil.

Article 35

L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient, autorisées par les lois en vigueur.

Elle peut notamment décider :

- la prorogation ou la réduction de la durée de la société,
- sa dissolution anticipée,
- la modification de sa dénomination,
- l'augmentation ou la réduction du capital social,
- l'extension, la modification ou la restriction de l'objet social,
- la fusion de la société avec toute autre société constituée ou à constituer,
- la scission de la société,
- sa transformation en société de toute autre forme,
- le transfert du siège social dans un département non limitrophe.

Article 36

Pour que les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire soient valables, il faut qu'elle soit composée d'un nombre d'actionnaires présents ou représentés possédant au moins la moitié, ou le quart des actions ayant le droit de vote suivant qu'il s'agit d'une assemblée réunie respectivement sur première ou sur deuxième et troisième convocation, sauf application des articles 178 et 180 de la loi du 24 juillet 1966.

Les convocations à ces assemblées sont faites dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, sauf application des articles indiqués ci-dessus.

Le texte des résolutions proposées et tous autres documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours au moins avant la date de réunion de la première assemblée.

TITRE VI

Exercice social - Répartition des bénéfices

Article 37

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par exception le premier exercice social comprend la période écoulée entre le jour de la constitution définitive de la société et le 31 décembre 1994.

Article 38

Il est établi chaque année l'inventaire et les comptes annuels qui sont mis à la disposition des commissaires aux comptes et communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 39

Les bénéfices sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Sur les bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il atteigne un montant égal au dixième du capital social.

Le solde des bénéfices, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, est réparti aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, décider que tout ou partie de ce solde est porté à tous fonds de réserves ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Le paiement des dividendes a lieu chaque année à l'époque et de la manière fixée par l'assemblée générale.

TITRE VII

Dissolution - Liquidation - Contestations

Article 40

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société ou de prendre toute autre mesure imposée par la législation en vigueur.

Article 41

A l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les fonctions et fixe la rémunération. La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs.

La liquidation est effectuée conformément aux dispositions des articles 402 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

La personnalité morale de la société subsiste, pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

L'assemblée des actionnaires conserve, pendant la liquidation, les mêmes attributions qu'au cours de la vie sociale.

L'assemblée extraordinaire peut autoriser la transmission de la totalité ou de partie de l'actif social par voie d'apport ou autrement ; elle peut aussi autoriser le partage des biens mobiliers et immobiliers entre les actionnaires suivant leurs droits respectifs.

Le produit de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux et des frais de liquidation, est employé à rembourser le montant libéré et non amorti des actions ; le solde est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

Article 42

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société ou sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire est tenu de faire élection de domicile dans le ressort du siège social et toutes assignations ou significations sont régulièrement faites à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les assignations ou significations sont valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

TITRE VIII

Constitution, premières nominations

Article 43 - Constitution - Personnalité morale

La société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce, date à compter de laquelle courra la durée de la société et entreront effectivement en fonction les premiers administrateurs et les commissaires aux comptes.

Article 44 - Nomination des premiers administrateurs

Sont nommés comme premiers administrateurs pour une durée de trois exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996 :

- M. Bruno BERSIHAND
- M. Jean GAUVIN
- M. Jean-Jacques NADAL
- M. Claude ROUSSEAU

Tous ci-dessus nommés, intervenant au présent acte, acceptent leurs fonctions et affirment n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination.

Article 45 - Nomination des premiers commissaires aux comptes

Sont désignés comme commissaires aux comptes de la société pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000 :

- Cabinet JANNY, MARQUE et Associés - 23 rue de Cronstadt 75015 PARIS, Commissaire aux Comptes Titulaire

- M. Pierre MARQUE, demeurant 23 rue de Cronstadt 75015 PARIS, Commissaire aux Comptes Suppléant

Lesquels ont accepté ces fonctions et déclaré ne se trouver en aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par la loi aux termes de lettres adressées à la société.

<u>Article 46</u> : Publicité

Tous pouvoirs sont donnés à M. Jean-Jacques NADAL pour effectuer toutes les formalités nécessaires à la constitution de la société et notamment :

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social,

- faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés,

- et généralement, au porteur d'un original ou d'une copie des présents statuts pour faire les formalités prescrites par la loi.

Conformément à l'article 74, dernier alinéa du décret du 23 mars 1967, l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés comportera reprise de tous engagements pris par M. Jean-Jacques NADAL pendant la période de formation de ladite société comme si elle-même les avait passés dès son origine.

Certifié conforme